

RAPPORT ANNUEL 2004

Sommaire

Organes de gestion et de contrôle.....	2
Chiffres clés.....	3
Message du Président.....	4
Profil du groupe Crit.....	6
L'activité du groupe en 2004.....	8
• Le travail temporaire, notre coeur de métier.....	8
• L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance.....	17
• Les autres services, des activités complémentaires.....	20
• L'organisation du groupe.....	22
Une société-mère au service de ses filiales.....	22
Les ressources humaines, forces vitales du groupe.....	23
Evolution et perspectives.....	31
Groupe Crit et la Bourse.....	33
Rapport Financier.....	35
Rapport de Gestion.....	91
Rapport du Président du Conseil d'Administration..	101
Informations juridiques et financières.....	112
Table thématique.....	135

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 01 juin 2005, conformément à l'article 211-6 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Groupe
crit

Société Anonyme au capital de 4 050 000 €
Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri - 93400 Saint Ouen - France
622 045 383 RCS Bobigny





Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Daniel Barus	Directeur Général Pôle Travail Temporaire
Maunir Khablachi	Directeur Activités Aéroportuaires

Direction Opérationnelle

André Engler	Directeur Ressources Humaines
Karine Guedj	Directrice Communication
Evelyne Leblond	Directrice Juridique
Thierry de Veyrac	Directeur Financier Responsable de la Communication Financière

Commissaires aux comptes titulaires

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A
32, rue Guersant - 75017 Paris
Représenté par Christian Martin
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.
- RICOL, LASTEYRIE ET ASSOCIÉS (indépendant)
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Représenté par Gilles de Courcel
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

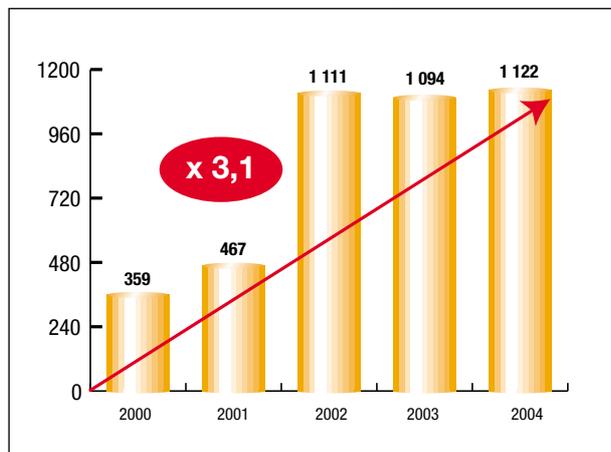
Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Pierre Coll
34, place des Corolles - 92908 Paris La Défense 2
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.
- Monsieur Jean-Charles de Lasteyrie
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Chiffres clés

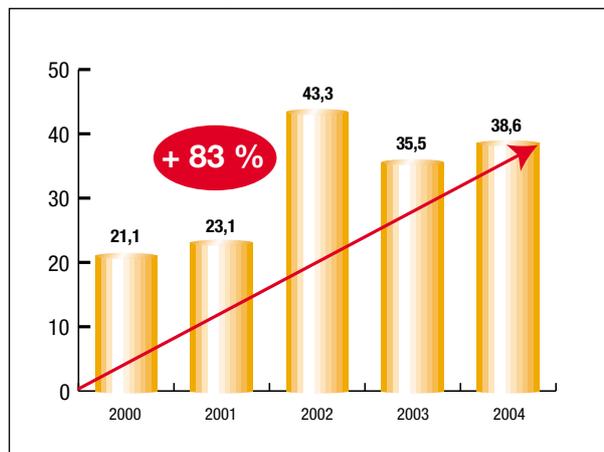
Chiffres d'affaires publiés

(en millions d'euros)

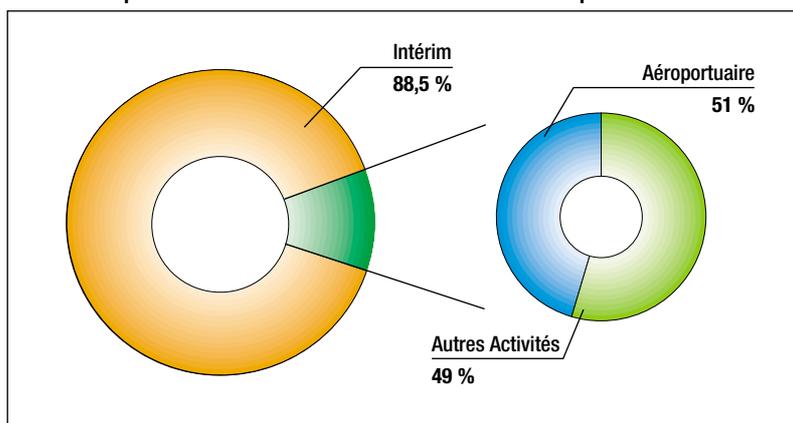


Résultats d'exploitation publiés

(en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires 2004 par activité



En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Chiffre d'affaires consolidé	1 110 984	1 094 495	1 122 267
dont : Pôle travail temporaire	1 012 089	986 589	1 000 855
Pôle autres activités	63 071	71 414	68 963
Pôle assistance aéroportuaire	56 607	59 486	73 082
Eliminations inter activités	(20 783)	(22 994)	(20 632)
• Résultat d'exploitation	43 278	35 567	38 620
• Résultat net part du groupe	6 119	3 543	7 186
• Capitaux propres part du groupe	50 022	52 609	58 904
• Résultat net par action (en euros)	0,54	0,31	0,64
• Effectifs permanents	3 161	3 514	3 807
• Nombre d'agences	351	351	360



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En 2004, votre groupe a prouvé la qualité de ses fondamentaux et la pérennité de son modèle de développement en réalisant une bonne performance et en confirmant sa dynamique de croissance sur ses grands pôles d'activité.

Les priorités et objectifs que nous nous étions fixés ont été tenus.

Nouvelle dynamique de croissance organique

Nous avons poursuivi notre dynamique de croissance tant sur notre cœur de métier, le travail temporaire, que sur notre pôle aéroportuaire.

Après trois trimestres consécutifs de croissance, nous avons réalisé un chiffre d'affaires pour l'exercice de 1 122,3 millions d'euros en progression de 2,5 %. Hors automobile, secteur marqué par un certain attentisme en 2004 et où le groupe occupe des positions fortes, nous avons enregistré une croissance de + 6 %. Cette évolution a été réalisée entièrement en croissance organique.

Notre pôle travail temporaire a conforté sa position de n°1 français des indépendants et a dépassé le cap du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Cette bonne performance s'inscrit dans le cadre d'une amélioration continue de l'activité au fil des mois avec un second semestre qui s'illustre par une progression de près de 4 %.

Notre pôle assistance aéroportuaire a réalisé une croissance de + 23 % et a continué sa dynamique commerciale. Ainsi, 14 nouveaux contrats sont venus enrichir le portefeuille clients permettant de renforcer la récurrence du chiffre d'affaires garantissant une visibilité forte sur les revenus et la profitabilité futurs.

Forte progression des résultats

Conformément aux objectifs fixés, nous avons continué à améliorer nos résultats qui témoignent d'une progression significative. Nous affichons une croissance du résultat d'exploitation de 8,6 %. La marge opérationnelle ressort

à 3,44 % contre 3,25 % sur l'exercice 2003.

Le résultat d'exploitation du pôle travail temporaire progresse de 2 %, celui de notre pôle aéroportuaire s'inscrit en hausse de plus de 30 % et le résultat d'exploitation des autres activités a été multiplié par cinq.

Nous avons multiplié par 2 notre résultat net part du groupe et nous avons plus que doublé notre résultat net par action.

L'année 2004 a également été marquée par un renforcement de notre structure financière. Nous avons réduit de façon significative notre dette de 27 millions d'euros, soit une diminution de 23 % sur l'exercice. Ainsi, notre dette globale a été quasiment divisée par deux depuis fin 2001, suite à l'acquisition d'Euristt.

Notre capacité d'autofinancement a continué à progresser avec une croissance de 8 % sur l'année.

En 2005, nous continuerons à dynamiser notre croissance sur l'ensemble des pôles et à accroître notre rentabilité.

A la fin de l'année, notre gearing sera inférieur à 1 et nous permettra d'envisager des croissances externes, tout particulièrement tournées vers l'Europe. C'est une de nos priorités et nous nous y employons activement.

*Un bon début d'année 2005,
de nouveaux gains de parts
de marché*

Le début de l'exercice 2005 nous conforte dans nos objectifs. Nous avons réalisé un chiffre d'affaires en croissance de + 5,5 % au premier trimestre 2005. Cette évolution est portée par nos deux grands pôles d'activité. Ainsi, notre pôle travail temporaire confirme sa dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 5,2 %. Cette croissance est à rapprocher de l'évolution du marché sur la période en progression de 3 %.

Le groupe tire ainsi pleinement profit de la qualité de ses fondamentaux pour surperformer son marché et gagner de nouvelles parts de marché.

Notre pôle aéroportuaire s'est illustré par une croissance de son chiffre d'affaires de près de 24 % au 1^{er} trimestre 2005 et confirme sa dynamique commerciale avec la signature ou le renouvellement de 16 contrats au cours de ce premier trimestre. Au delà de cette performance, votre groupe, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner, a reçu le 28 avril 2005, le « Main Award 2005 » récompensant la meilleure entreprise franco-irlandaise de l'année.

Outre ces évolutions de nature à conforter la poursuite de notre croissance en 2005, deux éléments vont jouer un rôle majeur à moyen terme dans la vie de votre groupe.

Il s'agit d'une part, de l'ouverture du placement aux entreprises de travail temporaire. C'est un changement législatif fondamental, le plus important depuis la création de notre métier. Il s'inscrit dans une harmonisation législative européenne puisque l'Angleterre, la Suisse et d'autres pays ont depuis longtemps accès aux métiers du recrutement. Cette reconnaissance attendue de notre profession nous positionne comme un acteur à part entière sur le marché de l'emploi. L'enjeu principal en est bien évidemment l'augmentation de nos marges opérationnelles. Cette nouvelle activité est synonyme de plus forte valeur ajoutée et ne nécessite pas d'investissements supplémentaires en termes de structure, le groupe disposant d'ores et déjà d'un vaste réseau d'agences implantées partout en France. Pour répondre à ce nouveau marché, nous avons mis à disposition de nos agences les moyens informatiques spécifiques nécessaires et démarré les programmes de formation à l'attention de nos commerciaux et responsables d'agences.

D'autre part, votre groupe va lancer dans les prochaines semaines son site Internet consacré aux échanges avec ses clients. Cette plate-forme est associée au déploiement de notre nouveau logiciel d'exploitation d'agence et entre dans le cadre de la réduction des coûts liés aux traitements administratifs. L'objectif est l'optimisation des tâches administratives tant de nos clients que de nos agences. A terme, et en fonction du désir de chaque client, les échanges papier seront supprimés, de la prise de commande à la facturation. Car nous souhaitons notre réseau entièrement dédié au développement de l'activité commerciale et du recrutement.

Cette plate-forme, véritable bond en avant dans l'organisation et le traitement de l'information, témoigne de notre souci de réactivité et d'anticipation aux besoins du marché, deux facteurs qui ont toujours été clés du succès.

Fort des atouts de notre groupe, nous regardons l'avenir avec confiance, cette même confiance que vous nous témoignez, Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires, depuis notre introduction en bourse.

Claude GUEDJ
Président Directeur Général





UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Le Travail Temporaire

Repères historiques

• 1962 • Naissance du Groupe Crit

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998 • Première loi sur le travail temporaire - Création de Crit Intérim

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation aux ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000 • Introduction en Bourse

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001 • N°4 du travail temporaire

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse (7 agences) et poursuit le développement de son réseau national. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002 • 40 années de croissance

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. L'intégration d'Euristt et la fusion des réseaux sous une seule enseigne, Crit Intérim, donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 • Une année de consolidation

- Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,
- Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc,
- Création de Crit Médical, spécialisé dans la mise à disposition de personnel médical et para-médical.

• 2004 • Poursuite de la croissance et de la rentabilité

- Crit Intérim conforte sa position de n° 1 français des Indépendants,
- Le pôle aéroportuaire accélère sa croissance et signe 14 nouveaux contrats de prestataire direct.

6,5%* ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

FRANCE

- Groupe Europe Handling 81%
(Roissy CDG2)

EUROPE

- Sky Handling Partner 14,6%
(Dublin - Irlande)

AFRIQUE

4,4%

- Congo Handling (créé en 2003)
(Brazzaville, Pointe Noire - Congo)

Groupe
crit

DES ENTREPRISES À OBJET INTERNE

- Formation
- Informatique, comptabilité, juridique, publicité

Cœur de notre métier

TRAVAIL TEMPORAIRE 88,5%*

FRANCE

- Crit Intérim
- AB Intérim
- Les Compagnons
- Les Volants
- Effika
- Mayday Travail Temporaire

98%

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit Intérim (Espagne)
- Propartner (Allemagne)
- Crit Intérim (Maroc)

2%

AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES 5%*

- Engineering & maintenance industrielle
 - Maser 49,5%
 - Bureau d'études : ECM 24,9%
- Sécurité
 - Crit Sécurité
 - Otessa
- Fournitures pour l'industrie et le bâtiment
 - Crit Center
 - Qim
- Formation
 - RHF 1,8%

11,9%

11,9%

* en pourcentage du chiffre d'affaires

En bref...

Le groupe Crit, **un acteur majeur du travail temporaire et de l'assistance aéroportuaire**

Le groupe Crit apporte depuis plus de 40 ans à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les **ressources humaines** professionnelles dont elles ont besoin.

Premier acteur indépendant sur le marché du travail temporaire

Plus de 360 agences de travail temporaire ; des implantations en Allemagne, en Espagne, en Suisse, au Maroc.

Plus de 35 000 collaborateurs intérimaires délégués chaque jour.

Un pôle de services spécialisé en **assistance aéroportuaire, engineering et maintenance industrielle.**

3 807 collaborateurs permanents

1 122,3 M€ de chiffre d'affaires consolidé.



L'activité du groupe

Le travail temporaire constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit Intérim. Ce pôle a représenté 88,5 % de l'activité du groupe en 2004.

Positionné sur un secteur en plein essor, le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 6,5 % de l'activité en 2004.

Les autres services (5 % de l'activité) regroupent des activités complémentaires au métier de base destinées à accompagner et répondre à la demande des entreprises clientes en matière de ressources humaines dans les domaines de l'engineering, de la maintenance industrielle.

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur : il est le premier groupe indépendant du travail temporaire en France, bénéficie d'une solide assise dans le secteur de l'assistance aéroportuaire et accompagne son cœur de métier de services complémentaires dans les domaines de l'engineering et la maintenance industrielle.

Le travail temporaire, cœur de métier du groupe

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une nouvelle dimension sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe – entrepreneurship – proximité – réactivité – satisfaction – sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance a permis au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de plus de 360 agences sous l'enseigne Crit Intérim, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire: un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. De ce fait, le travail temporaire n'est plus uniquement une ressource permettant de remplacer du personnel en congés ou en maladie, et joue dorénavant un rôle majeur dans le marché de l'emploi mondial en accompagnant la croissance économique de la plupart des pays. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 150 milliards d'euros en 2003. Malgré le récent ralentissement économique, le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies et continuera à se développer à un rythme soutenu. Les chiffres d'affaires générés par le marché de l'intérim dans le monde en témoignent.

en 2004

Avec un volume d'activité de 18,4 milliards d'euros, le marché français, principal marché du groupe Crit, est le troisième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire

• États Unis

55 milliards d'euros (en 2003)
(2,2 millions d'intérimaires en équivalents temps plein)

• Europe

70 milliards d'euros (en 2003)

- **Grande Bretagne** : 32 milliards d'euros (en 2003)

(4,8% de la population active)

- **France** : 18,4 milliards d'euros (en 2004)

(2,1% de la population active)

- **Allemagne** : 7,8 milliards d'euros (en 2003)

(0,9% de la population active)

- **Pays-Bas** : 4 milliards d'euros (en 2003)

(3,1% de la population active)

• Japon

16 milliards d'euros
(610 000 intérimaires en équivalents temps plein)

LE MODÈLE FRANÇAIS

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict. Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social.

Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail

temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur.

Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.



Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

- Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des Ressources Humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au juste moment, de la juste compétence ».

Les principaux acteurs du travail temporaire en France

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	17,2	ND
• N°2	MANPOWER	Origine Américaine	11,4	4,2
• N°3	VEDIOR	Origine Néerlandaise	6,5	2,8
• N°4	GROUPE CRIT	Origine française	1,12	1,12

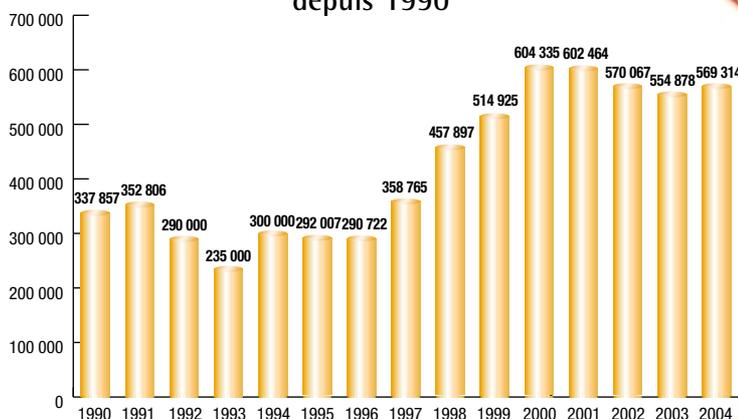
Sources : communiqués financiers, site internet des sociétés citées, les Echos

- Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de « pis aller », d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail s'est traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés dont la part est passée de 47,7 % en 1999 à 43,7 % en 2004.

Quant aux cadres qui représentent 1,6 % de la population intérimaire, leur nombre a été multiplié par plus de dix en l'espace d'une décennie : de 790 équivalents temps plein (ETP) en 1995 à près de 9 000 ETP en 2004. L'intérim Cadres a vu sa croissance s'amplifier en 2004 à +12,3 % contre +4,2 % l'an passé.

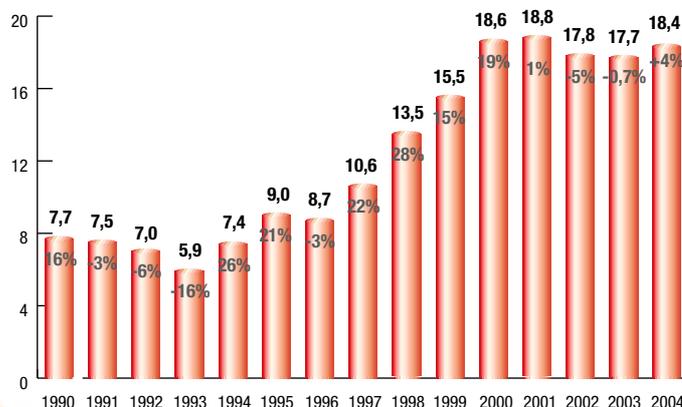
Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1990



L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2003, 35,2 % des intérimaires ont moins de 25 ans et quatre intérimaires sur dix trouvent leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors (6,1 % des intérimaires ont plus de 50 ans en 2003). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : plus de 200 000 intérimaires bénéficient chaque année de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 250 millions d'euros en 2003.

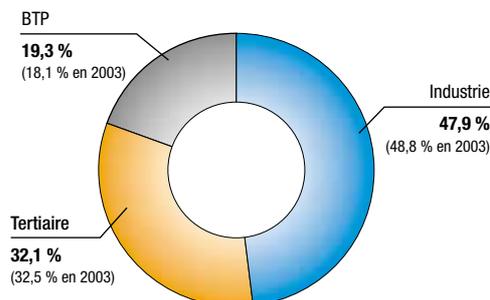
- C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi ne cesse de se renforcer. En décembre 2004, le nombre de salariés intérimaires en équivalent temps plein s'est élevé à 570 313, soit +4,1 % par rapport à décembre 2003 et représente 2,1 % de la population active. Le travail temporaire est un marché structurellement en hausse. Depuis 1993, le nombre de salariés en équivalent temps plein a été multiplié par 2,4 et a enregistré un taux de croissance annuel moyen qui s'élève à près de 10 %. Le volume d'affaires a été multiplié par 3 pour un taux de croissance moyen qui dépasse 12 % par an. Des chiffres qui témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



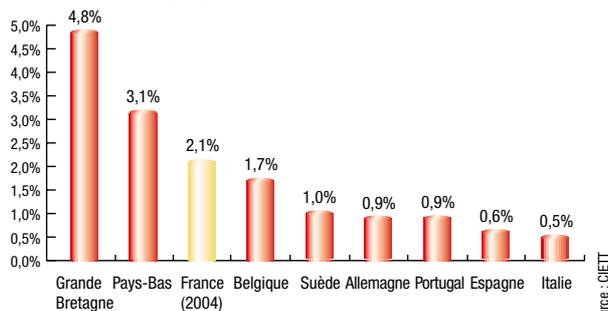
- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit. Si 2004 a permis à la France de recouvrer une croissance économique plus favorable qu'en 2003 avec un PIB en croissance de 2,3 %, elle aura été néanmoins marquée par la faiblesse de créations d'emploi (seulement 17 200 postes salariés en 2004), un redémarrage frileux de l'investissement et de la production et le gel des dépenses des entreprises. Dans un contexte en demi-teinte, le secteur du travail temporaire a été parmi les rares secteurs créateurs d'emplois avec une croissance des effectifs intérimaires de 14 436 en équivalents emploi temps plein en 2004. De nombreux facteurs d'évolution contribuent et contribueront à rendre le secteur du travail temporaire de moins en moins tributaire aux aléas de la conjoncture. Ainsi, il est dorénavant présent et accompagne aussi bien les bas de cycles, les reprises, que les hauts de cycles économiques. Il a et aura un rôle majeur à jouer dans le renouvellement des compétences des entreprises à la suite des départs à la retraite, et dans la gestion des CDD et des CDI suite à la nouvelle loi de cohésion sociale qui ouvre le placement aux entreprises de travail temporaire.

Répartition de l'emploi intérimaire par secteur en 2004



- Le travail temporaire touche tous les secteurs d'activité. L'industrie reste le premier secteur utilisateur représentant 47,9 % de l'emploi intérimaire, le secteur automobile enregistre une baisse en 2004 avec -6,9 % des effectifs sur l'année, le secteur tertiaire atteint 32,1 % (contre 32,5 % en 2004). Dans ce secteur, on notera la performance du secteur « Conseil et assistance » notamment lié à l'informatique, avec une croissance des effectifs intérimaires en progression de 8,9 % en 2004. Le secteur BTP représente 19,3 % (contre 17 % en 2003) de l'ensemble des effectifs intérimaires.

Part du travail temporaire dans la population active en Europe



- Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 6 300 agences en 2004, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec près de 6 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant de l'intérim sur le marché français.



Le pôle travail temporaire du groupe Crit : une dimension de proximité

Etre à la fois un groupe d'envergure nationale et un acteur local, disposer d'une couverture géographique pour privilégier une proximité toujours plus grande avec ses clients, pouvoir répondre avec encore plus de réactivité et d'efficacité pour satisfaire aux besoins des salariés intérimaires et des entreprises, le groupe Crit dispose aujourd'hui d'atouts majeurs sur le marché du travail temporaire en France.

La dimension que le groupe a acquise dans le travail temporaire lui donne un avantage compétitif indéniable, lui procure un formidable effet de levier et lui permet de s'imposer comme l'alternative idéale sur un marché où la réussite passe par l'effet de taille.

Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activité

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit Intérim d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit Intérim dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes de France et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

Fidèle à sa politique de proximité, le groupe poursuit son maillage du territoire afin de conforter son implantation nationale.

• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

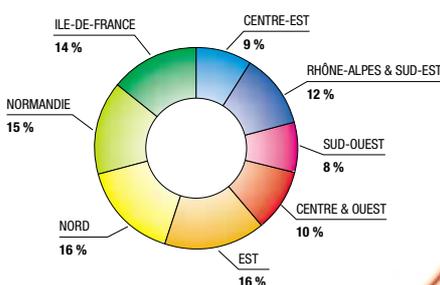
Le réseau Crit Intérim s'illustre par une forte activité dans l'industrie dont une importante pénétration sur le marché de l'automobile où il est l'un des premiers prestataires. Le réseau est également très développé dans le BTP et a renforcé en 2004 sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 18 % en 2003 à 25 % en 2004.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (automobile, aéronautique, pharmacie, chimie...) et le tertiaire (banque assurance, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Le positionnement dans les grands comptes répond également à l'un des axes de développement du groupe Crit, qui est présent dans un grand nombre de PME/PMI. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

Répartition du chiffre d'affaires
Crit Intérim par région
(% du CA 2004)



La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 360 agences, Crit Intérim dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les collaborateurs intérimaires.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Une organisation entrepreneuriale

A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit intérim sont managées par 9 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit intérim sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agences sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit Intérim connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover. Cette stabilité favorise en outre une relation « d'intimité » et de proximité avec les entreprises clientes et les intérimaires. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.



Organisation fonctionnelle d'une agence



En Europe, le groupe est présent en Suisse et en Espagne à travers ses filiales Crit Intérim qui comptent respectivement 3 et 5 agences et en Allemagne à travers sa filiale Propartner comptant 2 agences. En 2003, le groupe a implanté une filiale Crit Intérim au Maroc. Ces positionnements permettent au groupe non seulement d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers, mais aussi lui permettent de disposer de « laboratoires d'essai » sur ces pays et de postes d'observation avancés sur l'évolution de leurs marchés.



L'activité du pôle travail temporaire en 2004 : Des fondamentaux solides, la force d'un modèle de développement

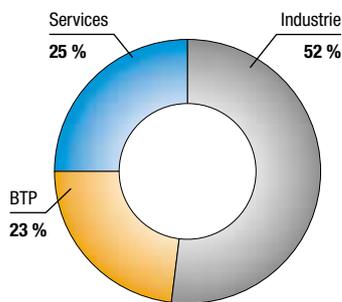
Fidèle à sa stratégie de développement, le groupe s'est attaché en 2004 à consolider son pôle travail temporaire grâce à un développement prudent et sécurisé axé sur une politique commerciale sélective et préservant la qualité de ses contrats, tant auprès des PME PMI, son coeur de clientèle, que des grands comptes sur lesquels le groupe a renforcé de façon continue son développement.

- Une position forte sur les PME et PMI, un renforcement sur les grands comptes.

Avec près de 27 000 entreprises clientes, la base de clientèle du pôle travail temporaire est largement diversifiée. En 2004, le groupe s'est attaché à renforcer son implantation sur le secteur des services qui est passée de 18 % en 2003 à 25 % en 2004. Le groupe bénéficie d'une très forte position auprès des PME/PMI qui représentent 70 % du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire en 2004. La politique du groupe de renforcer sa présence auprès des grands donneurs d'ordres nationaux a eu pour conséquence d'accroître en 2004 sa contribution au total de l'activité de 2%. Le positionnement sur les grands comptes offre des avantages indéniables en termes de synergies commerciales et présente un risque de contrepartie largement diminué.

Répartition du chiffre d'affaires Crit Intérim par secteur clients

(% du CA 2004)



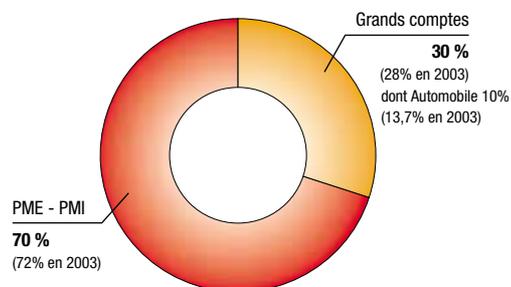
Un renforcement sur le secteur des services

Le renforcement du portefeuille grands comptes dans différents secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire, le transport et logistique et le tertiaire a permis de réduire la part de l'activité totale des plus gros clients du groupe.

Pôle travail temporaire	En % du CA 2004 consolidé
• Premier client	5,2% (contre 8,2% en 2003)
• Cinq premiers clients	12,0% (contre 17,5 % en 2003)
• Dix premiers clients	13,8% (contre 19,6 % en 2003)

Répartition du chiffre d'affaires Crit Intérim PME-PMI / Grands Comptes

(% du CA 2004 / part 2003)

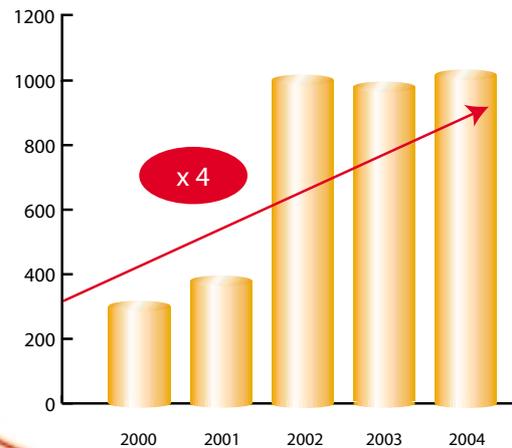


Un mix clients favorable et conforme aux objectifs

Quelques références parmi les 27 000 entreprises clientes du groupe

ADIDAS	FORCLUM	RENAULT
ALCATEL	FORD	SNECMA MOTEURS
AUCHAN	FRANCE TELECOM	SNEF
CARREFOUR	GEFCO	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CAT	INEO	SPIE
CEA	LEON GROSSE	STEF-TFE
COOPERS	MORY TEAM	UMICORE
CEGELEC	PAUL HARTMANN	VEOLIA ENVIRONNEMENT
CGEA	PES	VINCI
CLEMESY	PLASTIC OMNIUM	...
EADS	PONTICELLI	
ENDEL	PSA	
FAURECIA	RATP	

Évolution du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire depuis 2000



• Un rythme de croissance soutenu

Avec un chiffre d'affaires multiplié par près de 4,5 sur les six derniers exercices et un nombre d'agences qui a plus que triplé, le pôle travail temporaire connaît depuis plusieurs années un rythme de croissance soutenu.

En 2004, le pôle travail temporaire du Groupe Crit a confirmé sa dynamique de croissance, et ce malgré un ralentissement du marché automobile, secteur où le groupe détient une position de leader.

Ainsi, l'analyse semestrielle montre une progression significative au fil des mois avec un second semestre qui s'inscrit en croissance de près de 4 % et de + 6,3 % hors automobile par rapport au second semestre 2003.

Ces évolutions témoignent de la tenue des engagements du groupe qui s'illustrent par une amélioration de la performance de ses agences sans sacrifier la qualité de son maillage commercial grâce à une optimisation de son réseau et un maintien de ses effectifs.

Le pôle Travail Temporaire en 2004 : CAP du milliard d'euros dépassé

Évolution annuelle de l'activité en % Crit Intérim / Marché*

En franchissant le cap du milliard d'euros de chiffre d'affaires, le pôle travail temporaire a conforté en 2004 sa position de numéro un français des indépendants. Cette bonne performance a été réalisée entièrement en croissance organique et s'est accompagnée par une progression de la rentabilité opérationnelle.

	2001	2002	2003	2004
• Crit	+7,9%	-1,3%	0,5%	+5,5%
• Marché*	+1,0%	-5,3%	-0,7%	+4,0%
• Ecart Crit / Marché	+6,9%	+4,0%	+0,2%	+1,5%

(1) Données proforma
(2) Hors effet automobile

* SETT

- En 2004, le chiffre d'affaires du pôle travail temporaire s'est élevé à 1 000,9 millions d'euros, en croissance de 1,4% par rapport à 2003. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans un contexte de baisse du marché de l'automobile où le groupe occupe de fortes positions.

Hors automobile, la croissance annuelle du pôle travail temporaire ressort à 5,5 %. Cette progression soutenue est à rapprocher de l'évolution du marché sur la même période en progression de 4 %. La

Chiffre d'affaires pôle travail temporaire



Poursuite de la croissance

politique du groupe de renforcer et de diversifier son portefeuille grands comptes lui a permis de réaliser une croissance de l'activité grands comptes hors automobile de 36 % en 2004.

- **Le résultat d'exploitation** du pôle s'inscrit en progression de 2 % à 33,1 millions d'euros. La profitabilité du pôle travail temporaire s'établit à 3,30 % du chiffre d'affaires et figure ainsi parmi les meilleurs niveaux de la profession.

Prise de parts de marché, renforcement des positions sectorielles, pénétration accrue dans les grands comptes, l'année 2004 a confirmé la qualité des fondamentaux du pôle travail temporaire du Groupe Crit.

Conformément aux objectifs fixés, la poursuite de la croissance et l'amélioration du résultat d'exploitation du pôle travail temporaire ont été au rendez-vous



• Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME PMI, qui représentent le coeur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquête commerciale basée d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME PMI. En 2004, le groupe a continué à renforcer sa présence sur les grands comptes en signant 24 nouveaux accords nationaux, ce qui porte à 180 le nombre total d'accords nationaux.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au coeur du rebond du pôle travail temporaire.

- Une croissance extensive et intensive

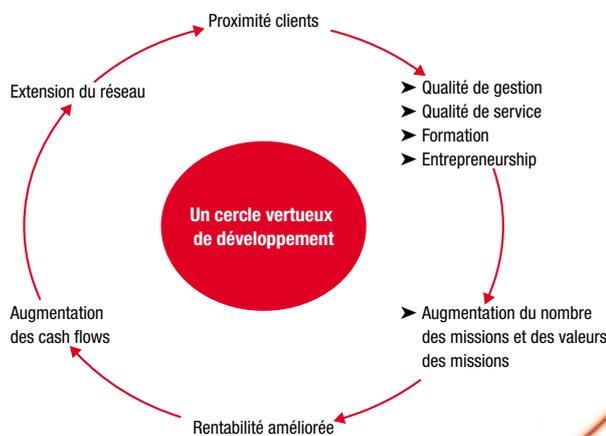
Les agences sont bien sûr au coeur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance intensive avec la création de nouvelles agences et une croissance extensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

En 2004, le groupe s'est attaché à améliorer la performance de ses agences sans sacrifier la qualité de son maillage commercial. A ce titre, le groupe a ouvert 13 nouvelles agences en 2004. Chaque ouverture d'agence, qui fait l'objet d'une étude de marché pointue, apporte au groupe une clientèle nouvelle et l'élargissement de son fichier d'intérimaires. Chaque ouverture renforce la politique de proximité qui est au coeur du dispositif du pôle travail temporaire. Le groupe continuera la maillage du territoire national et entend porter à terme son réseau à 500 agences.

Le groupe a continué à optimiser son réseau en procédant à des regroupements et à des transferts d'agences pour une meilleure implantation. Cette optimisation s'est opérée en maintenant toutes les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement commercial rapide. La structure ainsi maintenue et optimisée permettra au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché du travail temporaire.

• Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son pôle travail temporaire sur des secteurs à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, le médical, l'informatique, l'aéronautique et l'aéroportuaire (qui présentent des synergies évidentes avec les autres filiales du groupe), la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...).

La stratégie de développement de Crit Intérim



Croissance intensive : un modèle à effet de levier

Le développement des agences Crit Intérim répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par la même la productivité de ses agences. La génération de cash flow lui permet donc de financer de nouvelles agences et offre un potentiel de croissance organique extrêmement fort, tant en termes de chiffre d'affaires que de marges commerciales.

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Grâce à un marché en croissance, ce pôle restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe dans les années à venir.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérègle ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, sécurisation, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages, contrôle des pleins, push back,
- Trafic : établissement des plans de vol, contrôle du centrage des charges, météo...

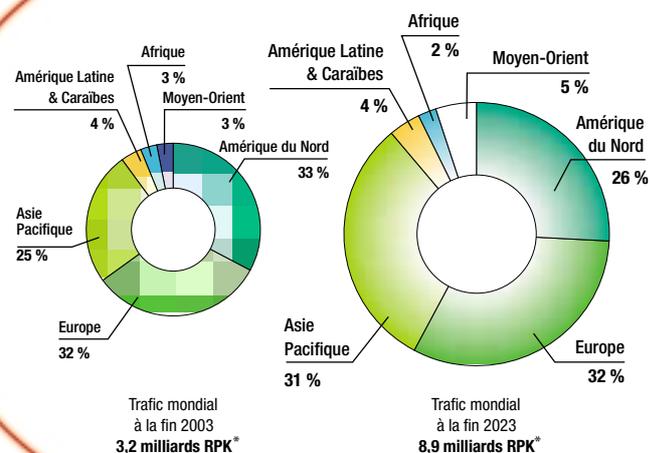
Un même client peut choisir de confier à son prestataire tout ou partie des fonctions appelées ci-dessus sur tout ou partie de ses vols.

Le groupe est donc très présent sur l'assistance aéroportuaire sur le segment du transport des passagers mais n'a pas investi dans l'assistance au fret dont le domaine d'activité spécifique requiert de très importants investissements.

Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier connaît un développement continu depuis plus de trente ans et une étude menée par Airbus prévoit pour les vingt prochaines années un trafic passagers mondial multiplié par 3 pour une croissance moyenne de 5,3 % par an et un trafic fret aérien en croissance de 5,9 % par an. Les compagnies aériennes basées en Europe occuperaient en 2023 la première place du trafic aérien avec 32 % du marché mondial contre 26 % pour les Etats Unis (source Airbus Global Market Forecast 2004-2023).

Le marché aérien mondial sera dominé par les compagnies européennes en 2023



Source : Airbus Global Market Forecast 2004-2023
RPK* : Revenu Kilomètre-Passagers

Renforcement de l'activité "passage" en 2004

Afin de répondre à la demande des compagnies aériennes et compléter sa gamme de services aéroportuaires, le groupe Europe Handling a élargi en 2003 ses prestations à l'activité "passage". Cette activité comprend toutes les opérations ayant trait à l'accueil, au contrôle et à l'enregistrement des passagers sur les courts, moyens et longs courriers. Europe Handling prend ainsi en charge la totalité des prestations en termes d'assistance aéroportuaire et offre aux compagnies aériennes une gamme complète de services. Pour accompagner le traitement "passage" et répondre aux besoins des nouvelles compagnies aériennes assistées en 2004, le groupe a renforcé de façon significative ses effectifs (agents de passage, personnel d'encadrement et de formation) qui sont passés de 50 à 170 personnes.

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 48 % du trafic national
- 2^e aéroport européen : 48,2 millions de passagers en 2004
- CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy 34,7 millions de passagers en 2004
- CDG1 : 9,3 millions de passagers en 2004
- CDG3 : 4,2 millions de passagers en 2004



Dublin, 1^{er} aéroport d'Irlande

- 1^{er} aéroport irlandais
- 77% du trafic National
 - 17,1 millions de passagers en 2004

Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit

- Certification IATA AHM 804
- 13 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- Plus de 20 implantations sur la plateforme de Roissy CDG2
- 3 implantations sur l'aéroport de Dublin
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire)
- Un effectif de plus de 1 450 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériel d'assistance en escale : un parc de plus de 500 engins et véhicules aéroportuares (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuares. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuares de sociétés extérieures.

La France, un marché spécifique

Avec 48,2 millions de passagers en 2004, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et le 1^{er} aéroport français avec 48 % du trafic national.

Le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, opère sur CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de 34,7 millions de passagers en 2004.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Fort de son positionnement et de sa nomination en tant que prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, British Airways...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté plus de 70 000 vols en 2004.

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuares opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec plus de 17 millions de passagers. En 2004, Sky Handling Partner a assuré l'assistance aéroportuaire de plus de 17 000 vols, soit une croissance de 16 % par rapport à 2003.

La consolidation de Sky Handling Partner sur l'aéroport de Dublin s'est accompagnée d'une pénétration sur le marché des « low cost », dont les activités se développent fortement sur cet aéroport. En outre, Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon.

Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement grâce à la déréglementation européenne.

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des aéroports européens. Cette dérégulation des services spécialisés devrait permettre une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuares, marché dans lequel le groupe Crit compte jouer un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuares, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Un pôle en forte croissance : +23 % en 2004

Avec plus de 73 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2004 en progression de 22,9 %, le pôle aéroportuaire a continué à prendre des parts de marché grâce à la signature de plusieurs contrats à long terme. Le résultat d'exploitation du pôle aéroportuaire s'est illustré par une croissance de plus de 30 % à 3,4 millions d'euros avec une progression de la marge opérationnelle qui ressort à 4,7 % contre 4,4 % en 2003.

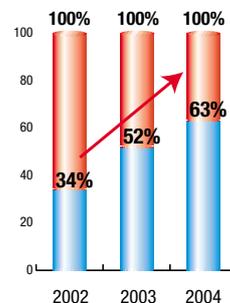
La dynamique commerciale du pôle aéroportuaire lui a permis de renforcer son positionnement en prestation directe dont la part dans l'activité totale est passée de 34 % en 2002 à 52 % en 2003 et à 63 % en 2004. La montée en puissance régulière de ces contrats à forte visibilité fait du pôle aéroportuaire un relais de croissance solide.

Ainsi, 14 nouveaux contrats en prestation directe (Adria Airlines, Air Canada, Austrian Airlines,

Croatia Airlines, Lot Polish Airlines, TAM, Eujet, Hapag Lloyd Express, Swiss international... ainsi que le renouvellement d'un contrat de sous-traitance avec Air France) ont été signés en 2004.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouveaux succès commerciaux sont au rendez-vous avec notamment le renouvellement d'un important contrat de sous-traitance avec Air France d'un montant total de 43 millions d'euros et la signature de 16 contrats en prestation directe signés ou renouvelés, représentant un montant global de 91 millions d'euros sur 3 à 4 ans (Malev, Iberia, Finnair, British Airways, Cathay Pacific, Euromanx, Eurocypria, Aer Arann, Iberworld...)

Une progression importante des prestations directes dans le CA



Une contribution positive à l'évolution des marges du pôle aéroportuaire

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation « terrain ». Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

Le pôle aéroportuaire, une stratégie de niche avec une volonté d'accroître la prestation directe

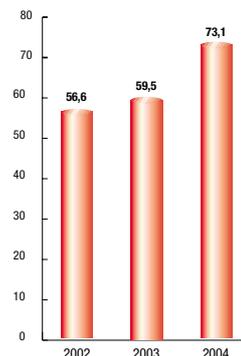
La France, l'Irlande et le Congo, les trois marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux sur Roissy Charles De Gaulle. La construction du terminal S3 qui devrait être achevée d'ici 2007, celle du terminal 2G dédié aux courts-courriers dont l'ouverture est prévue en 2008 ainsi que celle du terminal S4 à l'horizon 2010 vont permettre potentiellement d'atteindre une capacité de 80 millions de passagers sur CDG.

Grâce au développement en 2004 de son offre de service sur l'escale de Shannon en Irlande, Sky Handling Partner s'est ouvert le marché très prisé des vols transatlantiques et longs-courriers. Ce développement qui lui permet dorénavant de proposer aux compagnies aériennes une offre de service globale sur les deux principales escales irlandaises, ouvre à la filiale irlandaise du groupe Crit un fort potentiel de croissance pour les années à venir.

2^e prestataire aéroportuaire en nombre de vols assistés par an sur la plateforme de Roissy CDG 2, l'un des prestataires leaders sur Dublin avec 18,5 % de parts de marché, et prestataire exclusif sur le Congo, le pôle aéroportuaire du groupe Crit occupe une position de choix pour profiter pleinement de la croissance de ses marchés. Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux et accroître la part de la prestation directe dans son activité. L'objectif du groupe est de réaliser un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros en 2006.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire

(en millions d'euros)



Une croissance continue

DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AÉROPORTUAIRE AU CONGO

Le Groupe continue son développement au Congo, via sa filiale Congo Handling et a signé début 2005 un nouveau contrat d'assistance aéroportuaire avec la compagnie tchadienne Toumaï Air Tchad.

Ce contrat porte sur l'assistance au sol de la compagnie sur l'aéroport de Brazzaville et s'ajoute au portefeuille de compagnies internationales déjà assistées sur Brazzaville par Congo Handling (comprenant les prestations d'assistance aéroportuaire et de fret) telles que Air France, Cameroon Airlines, STA Mali, Interair, SAA, Ethiopian Airlines, DHL, Cargolux, Air Guinée Express.

Congo Handling, qui est également prestataire sur l'aéroport de Pointe Noire pour les Compagnies Air France, STA Mali, Benin Gulf Air, South African Airways, DHL, Miba, va bénéficier en 2005 d'un fort potentiel de développement sur cet aéroport grâce au démarrage des vols gros porteurs Cargo d'Air France.



Les autres services : des activités complémentaires au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'engineering et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (distribution de matériel pour le BTP, formation, Sécurité...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2004, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 68,9 millions d'euros.

Le secteur engineering et maintenance aux industries est l'activité principale des autres services et représente plus de la moitié de ce pôle. Cette activité s'inscrit dans la continuité de la logique du travail temporaire puisqu'elle a pour vocation de fournir aux clients du groupe des prestations réalisées par des techniciens qualifiés ou des ingénieurs sur des projets ou dans le cadre d'externalisation des tâches. Cette activité présente donc des synergies importantes avec le cœur de métier du groupe, tant au niveau des ressources humaines, du savoir-faire, que du point de vue commercial.

De l'engineering Produit/Process à la maintenance industrielle, quatre domaines d'intervention clés :

- **Les Etudes Produits – Process** : le groupe dispose d'un bureau d'études qui intervient d'une part en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou d'équipements automobiles, d'autre part, dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général.
- **Les Méthodes industrielles** : le groupe a développé une gamme de compétences lui permettant d'intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en œuvre d'un projet industriel.
- **Les Travaux neufs**, domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.

- **La Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production ainsi que leurs périphériques.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour son pôle Engineering et Maintenance d'un bureau d'études basé à Paris, à Toulouse et à Bordeaux et de 11 agences sur le territoire national.

Les compétences du pôle engineering et maintenance sont utilisées par des clients issus de nombreux secteurs industriels tels que l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, les laboratoires pharmaceutiques et cosmétologiques, la papeterie, la pétrochimie, la plasturgie et le nucléaire.

Les principaux clients du pôle sont les groupes ABB, AIRBUS, ALSTOM, AUTOLIV, COGEMA, DASSAULT, FAURECIA, FIAT, GSK, KUKA, RENAULT, PHILIPS, PSA, SANOFI, SMURFIT, SNECMA, ZODIAC...

Le secteur engineering et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001 / 2000, CEFRI (nucléaire).
- Une entreprise membre du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).
- Un effectif en 2004 de près de 600 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

L'engineering et la maintenance industrielle

Le marché de la maintenance dans l'industrie a connu un recul prononcé en 2003 et la pression s'est maintenue en 2004.

Les efforts de rationalisation et d'optimisation de la fonction maintenance sont passés par une réduction drastique des budgets (- 2 %) malgré un retour à la croissance de l'activité industrielle (+ 2, 3 %) (étude réalisée par l'observatoire du BIPE).

Malgré ce contexte difficile, le secteur maintenance industrielle du groupe Crit a néanmoins amélioré son résultat d'exploitation grâce à un recentrage de ses activités, à la poursuite des actions de restructuration engagées en 2003 et à une réduction des charges fixes.

En 2005, le redémarrage significatif de l'activité de certains secteurs industriels considérés comme moteur (chimie, métallurgie, pétrochimie, automobile) dans le marché de la maintenance représentera un des éléments les plus marquants à court terme.

Cette tendance, couplée à une poursuite de l'augmentation de la sous-traitance, se traduira par une progression significative des marchés d'ingénierie et de maintenance dans ces secteurs. Dans le même temps, les autres types d'industries, principalement agro-alimentaires et manufacturières poursuivront leur politique de sous-traitance dont pourra bénéficier le groupe Crit dans un contexte de réduction de leurs effectifs internes.

Le marché de l'engineering pour sa part, est moins tributaire de la conjoncture, puisqu'il travaille sur des projets à long terme.

Ce marché, en croissance continue, offre des perspectives intéressantes principalement sur les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, marchés sur lesquels la filiale engineering du groupe Crit (ECM) est implantée. ECM s'est illustré en 2004 par un chiffre d'affaires en croissance 14,7 % et un résultat d'exploitation de 10 %. ECM profitera en 2005 des nouveaux lancements de projets aéronautiques (A380 Freighter, A400M, A350) et automobiles (Renault - filière véhicules utilitaires,...).

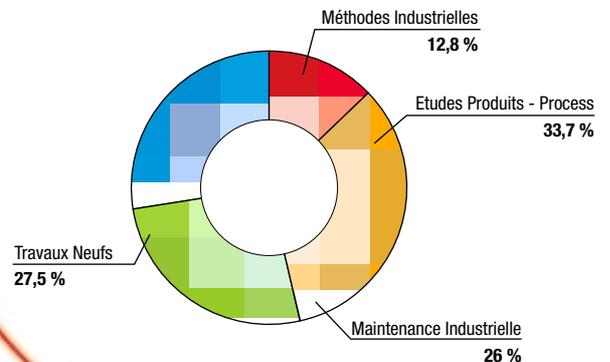
Pour les marchés à venir, ECM entend accompagner ses donneurs d'ordres dans leurs développements internationaux dans des zones de marchés telles que la Chine, l'Inde ou les pays de l'Europe de l'Est, offrant ainsi au secteur engineering du groupe Crit un fort potentiel de croissance.

Une dynamique et un redressement confirmés

Suite à la restructuration du réseau de maintenance industrielle opérée en 2003, le résultat d'exploitation du pôle autres services pour l'année 2004 a été multiplié par cinq et s'inscrit à 2,1 millions d'euros contre 0,4 millions d'euros en 2003.

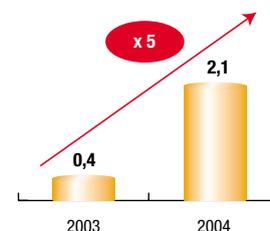
Le pôle autres services poursuivra sa dynamique de croissance en 2005.

Répartition du CA 2004 par métier



Évolution du résultat d'exploitation du pôle Autres Services

(en millions d'euros)





L'organisation du groupe

Une société-mère au service de ses filiales

Au 31 décembre 2004, le groupe est composé de 48 filiales organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Travail Temporaire** : cette ligne de métier regroupe 14 filiales pour un chiffre d'affaires total de 1000,9 millions d'euros. Seules six entités juridiques opèrent à l'étranger pour un volume d'activité non significatif (environ 2 %).
- **Assistance Aéroportuaire** : cette ligne de métier regroupe 14 filiales pour un chiffre d'affaires total de 73,1 millions d'euros. Deux entités juridiques opèrent à l'étranger (11 % du chiffre d'affaires de ce pôle).
- **Autres activités** : cette ligne de métier regroupe à la fois les entreprises à objet interne (9 filiales opérant toutes en France) et les autres métiers (maintenance industrielle, engineering, sécurité... soit 9 filiales opérant également toutes en France) pour un chiffre d'affaires total de 69 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en pages 6 et 7 et la liste des filiales et participations du groupe est détaillée en note 26 aux états financiers sociaux. Les mandats des dirigeants dans les filiales du groupe sont détaillés en pages 122-124.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

- 2002 : Acquisition de la société Awac Technics en janvier et de la société K Intérim en septembre.
- 2003 : Création des Sociétés Congo Handling et Crit Intérim (Maroc), les 13 janvier 2003 et 22 avril 2003, spécialisée pour la première dans l'aéroportuaire (et détenue par le Groupe Europe Handling à hauteur de 61 %) et la seconde dans le travail temporaire (et détenue par Groupe Crit à hauteur de 90 %).
- 2004 : Absorption par Crit Intérim des sociétés GTI, CP et K intérim.

Ces évolutions font l'objet de commentaires détaillés en note 2 aux états financiers consolidés pour ce qui concerne l'incidence financière de ces acquisitions et en pages 12 à 19 sur la logique stratégique suivie par le groupe.

Au sein du groupe, le rôle de Groupe Crit s'inscrit sur les principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement
- Animer le groupe
- Faciliter la communication et la coordination des différentes unités et lignes de métier
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines, etc...
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets, etc...
- Assurer la coordination des fonctions générales telles que la vie juridique des sociétés, communication etc... qui ont été filialisées
- Apporter un appui aux filiales pour tout sujet nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles (missions d'interventions rapides, etc...)

Les principaux flux financiers entre Groupe Crit et ses filiales concernent donc les managements fees versées par les sociétés d'intérim à Groupe Crit en rémunération des prestations rendues par cette dernière, les refacturations de charges encourues pour le compte des diverses entités juridiques (assurance, contrats flotte de véhicules, ...) les frais de loyer relatifs aux locaux dont Groupe Crit est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, les filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe Crit la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe Crit est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe Crit est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi de la dette d'acquisition qui lui est relative.

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Car les ressources humaines sont non seulement créatrices de biens matériels mais constituent elles-mêmes un bien immatériel de l'entreprise qui peuvent être évaluées, développées et donc valorisées. Toute croissance du capital humain s'accompagne donc d'une croissance de la valeur de l'entreprise.

Fort de ce constat, le groupe Crit a mis au coeur de sa politique de gestion des ressources humaines l'évaluation, le développement et la valorisation de tous ses collaborateurs grâce à des entretiens annuels de développement.

Ces entretiens permettent d'effectuer un bilan complet de l'activité professionnelle de chaque collaborateur, de fixer ses objectifs pour l'année à venir et d'analyser ses perspectives professionnelles en tenant compte de sa mobilité géographique. Cette analyse permet d'une part d'accompagner et d'optimiser le développement et l'évolution de chaque salarié au sein de l'entreprise, d'autre part, de favoriser une meilleure connaissance du potentiel de ressources humaines disponible dans le cadre du développement de l'entreprise.

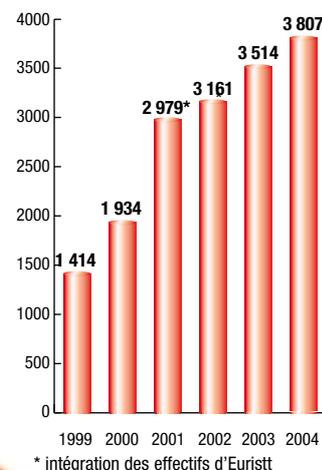
En entreprise responsable, le groupe Crit veille à aller toujours plus loin dans sa politique sociale. La réflexion engagée en 2003 par le groupe en faveur des travailleurs handicapés s'est traduite par la création en 2004 d'un département « Emploi et Handicap ». Ce nouveau département qui permet de favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et d'accompagner les entreprises clientes dans leur démarche de cohésion sociale, bénéficie de l'appui d'une équipe de professionnels experts dans l'accompagnement des personnes handicapées vers le monde du travail. D'autre part, pour mieux accompagner ses collaborateurs intérimaires, le groupe a mis en place, à titre d'expérimentation, un plan d'accompagnement psychologique pour ses collaborateurs victimes d'accidents du travail. La prévention des accidents a toujours été une priorité pour le groupe qui travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec ses clients à l'amélioration de la sécurité. Mais en cas d'accident, le groupe entend se mobiliser et agir pour le mieux être de ses collaborateurs en souffrance.

La formation : un maître mot et un gage permanent de progrès et de promotion

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le groupe. Accompagner le développement et l'évolution de chaque salarié qu'il soit permanent ou temporaire, l'aider à s'intégrer harmonieusement tant au sein du groupe que dans les entreprises clientes, répondre aux demandes de formation exprimées par les entreprises et anticiper leurs besoins, être le moteur de la performance et valoriser les compétences de chacun, telles sont les exigences clés du groupe Crit.

Pour servir sa politique de formation, le groupe dispose de deux centres de formation internes dédiés aux collaborateurs permanents et temporaires.

Évolution des effectifs permanents du groupe Crit



* intégration des effectifs d'Euristt

Les ressources humaines du groupe Crit en 2004

Pôle Travail Temporaire : développement commercial

En 2004, l'ouverture de 13 nouvelles agences s'est traduite par une augmentation des effectifs permanents du pôle travail temporaire de 4 % sur l'année.

Pôle Assistance Aéroportuaire : de nouvelles ressources humaines

Les gains de nouveaux contrats conjugués au développement de l'activité "passage" et des activités aéroportuaires au Congo ont eu pour conséquence un accroissement des besoins en ressources humaines du pôle aéroportuaire.



La formation des collaborateurs permanents

Les centres de formation du groupe répondent aux besoins de formation exprimés par les responsables des différentes filiales et les collaborateurs d'agences et se positionnent en force de proposition afin d'anticiper l'évolution des métiers du groupe.

Façonner une culture managériale pour dépasser la vision technicienne et devenir de véritables gestionnaires du capital humain, optimiser et fidéliser les compétences des personnels permanents et intérimaires, permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences, lui donner tous les outils pour

mieux appréhender la complexité et l'évolution de sa fonction s'inscrivent parmi les objectifs des formations proposées. En 2004, le groupe a reconduit ses modules de formations mis en place en 2003 destinées à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire. Tous les domaines touchant au savoir-faire et savoir-être des collaborateurs permanents du groupe sont ainsi couverts.

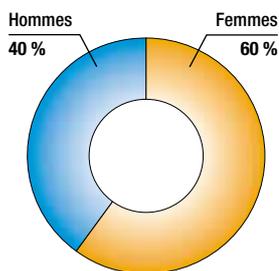
“Doté d'une culture entrepreneuriale, la politique du groupe repose sur une forte délégation de responsabilité avec des « patrons d'entreprises » à la tête des agences, des managers décideurs par région, animés par une équipe dirigeante proche des hommes et à leur écoute.”

La formation des collaborateurs intérimaires

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

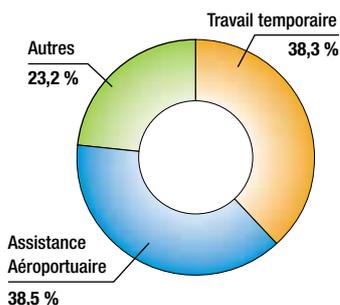
Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

Répartition des effectifs permanents par sexe

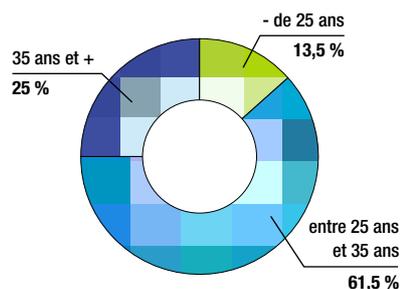


Au 31 décembre 2004, 34 % des collaborateurs permanents bénéficient d'un statut cadre

Répartition des effectifs permanents par métier en 2004



Répartition des effectifs permanents par âge en 2004



Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe, dont les activités sont en plein essor.

La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"

Le groupe Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit Intérim a reçu la « Coupe d'Or » des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification ISO 9000 pour l'ensemble du réseau, CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées, et en 1999, l'homologation MASE pour les agences spécialisées en chimie et pétrochimie. La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité a également été choisie comme véhicule de la culture d'entreprise pour fédérer l'ensemble des entités du réseau, en améliorant son organisation, sa compréhension des systèmes normatifs, en optimisant l'écoute et la satisfaction clients.

La mise en place de l'Intranet groupe permet désormais une transmission des flux d'informations et des données opérationnelles dans les meilleurs délais et conditions.

Conformément aux engagements pris antérieurement, le groupe a mis en œuvre son SMI (Système de Management Intégré) basé sur les référentiels QSE (Qualité ISO 9001 - Sécurité OHSAS 18001 et Environnement - ISO 14001) pour une certification globale prévue en juin 2005.

Ce SMI permet au groupe de progresser dans tous les domaines d'exigences clients, dans le cadre d'une meilleure approche globale de la gestion des risques.

L'approche professionnelle du groupe est celle de l'entreprise citoyenne, avec en fond de toile les valeurs de demain que sont le développement durable et la prise en compte des aspects humains et sociaux (SA 800).

La politique du groupe en matière de Sécurité s'est traduite par une diminution des accidents du travail, (suivi des taux de fréquences et taux de gravité) réalisant ainsi des progrès significatifs sur les facteurs santé, sécurité au travail, répondant aux prérogatives de ses clients.

L'environnement même dans une activité de service de part sa nature peu ou prou exposée aux risques environnementaux, a été traité afin de permettre une meilleure approche participative des personnels du groupe à la gestion du « monde de demain ».

Cette approche participative clients a permis non seulement de préserver l'ensemble des certifications des entreprises du groupe (CEFRI, MASE...) mais également d'étendre de façon significative leurs champs d'action, valorisés par les équipes de professionnels de la Sécurité du groupe, qui garantissent un suivi terrain et un conseil personnalisés auprès de chaque client.

Budget consacré aux actions de formation dans le cadre du plan de formation

	Budget de formation milliers d'euros	Nombre de salariés
• 1998	1 486	1 258
• 1999	2 244	1 893
• 2000	2 946	3 147
• 2001	3 661	4 479
• 2002*	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671

* Intégration d'Euristt sur 12 mois

Depuis juin 2002 et l'obtention de la certification ISO 9001 version 2000, le pôle travail temporaire a mis en place un système de communication de son organisation sur l'intranet de l'entreprise. Ce système administré par les responsables de services permet un suivi rigoureux de l'amélioration continue au quotidien tout en valorisant l'interactivité des différents processus de l'entreprise.





Politique d'investissement

L'activité d'intérim est par nature peu capitalistique, à l'exception des décisions de croissance externe. Compte tenu de l'acquisition d'Euristt fin 2001, qui a été entièrement financée par endettement, le groupe a pour objectif principal de réduire le niveau de sa dette, tout en maintenant une politique de croissance interne. Toutefois, une stratégie d'acquisition ciblée destinée à améliorer sa couverture territoriale et à renforcer sa présence en Europe est envisagée.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 7 millions d'euros par an.

Facteurs de risques

Compte tenu de son activité, le groupe Crit est soumis à divers risques spécifiques. De façon à être en mesure d'y faire face, le groupe Crit met en oeuvre une politique de gestion des risques axée autour des principes suivants :

- Identification des risques potentiels susceptibles d'affecter l'activité du groupe,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Concrètement, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

Risques de marché

- **Politique de gestion**

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone Euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

- **Risque de taux**

Le Groupe a financé l'acquisition d'Euristt par recours à la dette et est en conséquence exposé aux variations de taux. A la clôture de l'exercice 2004, la titrisation et le factoring, soit environ 2/3 de la dette du groupe, sont à taux variable. Le prêt moyen terme (soit 9.5 % de la dette du groupe) est également à taux variable mais a fait l'objet d'une couverture à hauteur des 2/3 de son principal par un tunnel bonifié (3 %/5.05 %). Les dettes relatives aux crédits baux sont à taux fixe.

Postérieurement à la clôture, aucune couverture complémentaire n'a été souscrite. En conséquence, l'essentiel de la dette est à taux variable. Le risque sur la marge appliquée aux financements est limité à celle relative à l'emprunt à moyen terme de 38 millions d'euros (solde au 31/12/04 : 12.6 millions d'euros).

Milliers d'euros		2004		
		JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
• PASSIFS FINANCIERS	Taux variable	7 294	2 100	
	Taux fixe	20 671	5 760	9 470
• ACTIFS FINANCIERS		(41 226)		
Position nette avant gestion		(13 261)	7 860	9 470
• Hors bilan	Taux variable	87 781		
Position nette après gestion		74 519	7 860	9 470

Ce tableau positionne les actifs et les dettes en fonction de leur date d'échéance pour ceux à taux fixe et en fonction de la prochaine révision de taux pour ceux à taux variable.

La position nette après gestion dont les échéances sont supérieures à 1 an, correspond principalement à la participation non financée du groupe, à la dette liée au retraitement des crédits baux ainsi qu'à l'emprunt à moyen terme pour sa partie couverte. Une évolution de 1 % des taux aurait une incidence équivalente à 13 % de la charge financière de l'exercice 2004.

- **Risque de change**

Pour ce qui concerne le change, compte tenu d'une activité essentiellement française, le groupe n'est pas significativement exposé à ce risque.

Risques de liquidité

Ainsi que décrit en note 15 aux états financiers consolidés, la dette du groupe est essentiellement composée d'un emprunt moyen terme de 38 millions d'euros, d'une titrisation de créances commerciales (75 millions d'euros) et de factoring. Le risque de liquidité du groupe s'analyse comme suit :

- **Risque de couverture par les créances**

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension.

- **Risques d'exigibilité anticipée**

Le groupe Crit est essentiellement engagé à respecter :

- Dans le cadre du MT de 38 millions d'euros (Solde au 31/12/04 : 12.6 M€) un ratio financier calculé sur la base des comptes consolidés certifiés, à chaque clôture semestrielle (sur 12 mois glissants) et annuelle .

Le ratio à respecter est : Dette nette/EBITDA. Il doit être inférieur à 2.5 à la clôture de l'exercice 2004. Au 31/12/04, ce ratio est de 1.92. Au delà, il doit être inférieur à 2.25 au 30/06/05, puis à 2 ensuite.





L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation y compris les indemnités de départ à la retraite, et diminué des reprises d'amortissements et provisions correspondantes et de la dotation annuelle à la participation des salariés.

Le groupe est également engagé à respecter un montant maximum d'investissements annuels (8 millions d'euros).

- Titrisation :

Rappel du mode de fonctionnement : Ce principe est une technique de financement qui consiste à transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fond commun de créances qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit Intérim, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM, Maser, Crit Sécurité et GTI. Au premier financement, le groupe cède ses créances commerciales à un fond commun de créances ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances.

En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été signé pour une durée de 5 ans à compter du 19/06/02.

Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisément défini) ainsi qu'un niveau de surdimension.

- Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

Dans aucun cas la résiliation n'est automatique.

- Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
Couverture par les créances (1)	Créances/Créances cédées	Titrisation	Avril-04	Mars-05	113%	151%	135%
Accroissement de la sinistralité (2)	Surdimension/ Créances cédées	Titrisation	Avril-04	Mars-05	12.96%	14.69%	13.94%
Couverture par les créances (3)	Créances/Tirage	Factoring	Avril-04	Mars-05	255%	746%	459%

(1) Le ratio Créances/créances cédées correspond au montant total des créances des 8 cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule de titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier.

(2) Concernant le ratio Surdimension/créances cédées, cela correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

(3) Le ratio Créances/tirage correspond au montant total des créances rapportées au montant tiré par le Factor.

Ces ratios démontrent la pertinence des financements mis en place et leur fiabilité dans le temps.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.
- Le risque lié à l'évolution de la surdimension (couverture par les créances et exigibilité anticipée) est faible compte tenu de la stabilité du taux dans le temps.

Risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement réglementée ainsi qu'il est décrit en page 9. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont les suivants :

- Caution financière : au titre de son activité, le groupe doit de par la loi disposer d'une caution équivalente à 8 % de son chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente. La non reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- Changement dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

Enfin, les informations relatives aux litiges et arbitrages susceptibles d'avoir un impact significatif sur le groupe sont développées dans la note 17 aux états financiers consolidés. Il est cependant rappelé que l'essentiel des litiges en cours sont relatifs à des demandes de salariés aux Prud'hommes.

Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

Risques économiques

- **Corrélation à la croissance du PIB**

Grâce à ses 360 agences réparties sur le territoire français, l'activité d'intérim du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises. Toutefois, la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire et de staffing compense légèrement cet effet. Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et notamment de ses frais de personnel.





• Concentration

La concentration de l'activité est forte sur les deux premiers clients puisqu'ils représentent plus de 9 % des revenus du groupe mais reste très peu concentrée sur les autres clients (les dix clients suivants représentant 4,3 % du chiffre d'affaires et les dix clients suivants représentant 2,5 %). Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

• Contrepartie

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en oeuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

• Assurance et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en oeuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- Le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas le cas, par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- Les principales autres polices existantes au sein du groupe sont les suivantes :
 - Multirisque agence (plafond à 1 million d'euros)
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond à 19 millions d'euros)
 - Responsabilité civile générale (plafond à 23 millions d'euros)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond à 10 millions d'euros par sinistre)
 - Flotte automobile : valeur vénale.
- Le coût global de ces polices s'élève pour l'exercice 2004 à 2 millions d'euros.

En matière de prévention interne, le groupe :

- Opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- Développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.

Évolution et perspectives : accélération de la croissance, nouvelle progression des résultats et poursuite du désendettement

En 2005, le groupe Crit poursuivra sa politique de croissance interne et de rentabilité tout en s'attachant à poursuivre son désendettement. Quelles que soient les conditions du marché, le groupe possède tous les atouts, les hommes, les structures, la taille, pour assurer sa croissance.

Pour ce faire, le groupe concentrera ses efforts sur le développement de ses deux pôles principaux, le travail temporaire et l'assistance aéroportuaire, qui sont idéalement placés pour surperformer leurs marchés respectifs.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2005 qui s'établit à 257,9 millions d'euros en croissance de 5,5 % illustre un bon début d'exercice. Cette évolution positive est portée par les deux pôles d'activité du groupe. Ainsi, le pôle travail temporaire confirme sa dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires de 225,5 millions d'euros en hausse de 5,2 %. Cette bonne performance est à rapprocher de l'évolution du marché sur la période en progression de 3 % (Source SETT). Ainsi, dans un environnement plus favorable, le groupe tire pleinement profit de la qualité de ses fondamentaux pour surperformer son marché et gagner de nouvelles parts de marché.

Au cours du 1^{er} trimestre 2005, le pôle Aéroportuaire a poursuivi son développement soutenu et régulier qui s'est illustré par un chiffre d'affaires de 19,8 millions d'euros en croissance de 23,8 %.

Au regard de ce début d'année réussi, le groupe confirme l'ensemble de ses objectifs pour l'exercice 2005 : une croissance de l'activité à périmètre constant associée à une nouvelle progression des résultats.

Les perspectives de croissance du PIB en France, la reprise du secteur automobile où le groupe occupe des positions fortes et l'ouverture du placement aux entreprises de travail temporaire sont des indicateurs très encourageants pour le coeur de métier du Groupe. Parallèlement, le pôle aéroportuaire poursuivra sa croissance avec une progression attendue de la rentabilité grâce à une montée en régime des contrats signés en prestation directe.

Le développement des activités : un fort potentiel de croissance interne, des leviers de progression pour accroître la rentabilité

L'évolution du 1^{er} trimestre 2005 est l'illustration du potentiel de croissance interne des deux principaux pôles d'activité du groupe et de la pertinence de leur stratégie de développement.

Poussé par un marché de l'intérim structurellement porteur qui a triplé en dix ans et fidèle à sa politique de proximité, le groupe continuera le déploiement de son réseau de travail temporaire pour parfaire le maillage du territoire national.

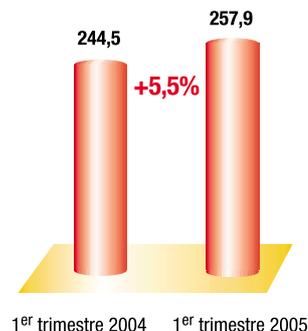
En 2005, 25 nouvelles agences seront ouvertes en France. Afin de capter une clientèle nouvelle, ces nouvelles implantations d'agences sont prévues dans des régions offrant un fort potentiel et où le groupe est peu présent. A moyen terme, le groupe entend porter son réseau à 500 agences.

Conjuguée à la croissance extensive de son réseau, le groupe continuera à travailler à l'amélioration de la performance des agences existantes.

En outre, la nouvelle loi de cohésion sociale qui autorise les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement permanent va offrir au pôle travail temporaire du groupe un nouveau et important potentiel de développement. A ce titre, le groupe a d'ores et déjà mis à disposition de son réseau d'agences les moyens informatiques nécessaires à cette nouvelle activité et a démarré les programmes de formation à l'attention de ses commerciaux et responsables d'agences.

Evolution du chiffre d'affaires du groupe Crit au 1^{er} trimestre 2005

en millions d'euros



L'ouverture du placement : un nouveau marché à forte valeur ajoutée

La nouvelle loi de Cohésion sociale, publiée au journal Officiel le 18 janvier 2005, met fin officiellement au monopole de l'ANPE et autorise les entreprises de travail temporaire à intervenir librement sur le marché du recrutement et du placement, marché sur lequel le groupe entend jouer un rôle important. Désormais, le groupe Crit pourra proposer des postes en CDI et en CDD. Ce changement législatif fondamental est le plus important qu'a connu le secteur de l'intérim depuis sa création. Non seulement cette loi va modifier l'image des entreprises de travail temporaire, désormais reconnues comme des acteurs de l'emploi à part entière mais permettra aux prestataires comme le groupe Crit une amélioration sensible de leurs marges. La rentabilité de ces prestations sera d'autant plus significative qu'elles ne nécessitent pas d'investissements supplémentaires en termes de structure, le groupe disposant d'un réseau d'agences implantées partout en France, dotées des outils informatiques spécifiques et de collaborateurs formés à cette nouvelle activité.





La titrisation, principe et mode opératoire

Le principe de la titrisation est de transformer un actif, en l'occurrence des créances commerciales, en titres négociables sur un marché : les sociétés cèdent leurs créances à un véhicule de titrisation qui refinance ce montant net de la surdimension par l'émission mensuelle de billets de trésorerie qui permettent de financer l'achat.

De ce fait, le groupe Crit a cédé à l'origine un montant de créances égal au montant du financement augmenté de la surdimension, puis cède chaque mois ses nouvelles créances afin de compenser les encaissements qui restent gérés par le groupe.

Ce programme est mis en place pour une durée de 5 ans avec option de prorogation et d'accroissement du montant financé.

D'autre part, le groupe lancera au cours du premier semestre 2005 Crit-direct.com, son site internet consacré aux échanges avec ses clients. Cette plate-forme est associée au déploiement du nouveau logiciel d'exploitation d'agence du groupe Crit et entre dans le cadre de la réduction des coûts liés aux traitements administratifs.

L'objectif du groupe est l'optimisation des tâches administratives de ses clients et de ses agences.

Ce nouvel outil qui est une avancée notable dans l'organisation, le traitement de l'information et l'anticipation aux besoins du marché, permettra au réseau du groupe de se dédier entièrement au développement de l'activité commerciale et du recrutement.

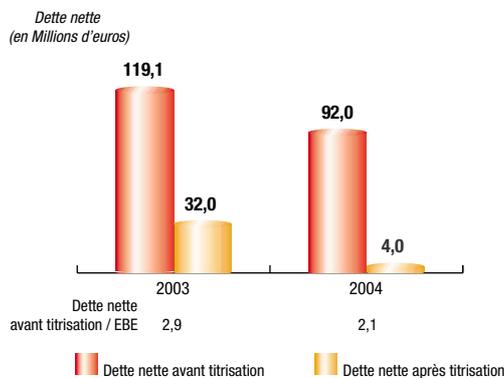
Le pôle aéroportuaire du groupe bénéficie d'une position stratégique de prestataire sur les aéroports de Roissy, Dublin et au Congo lui offrant des opportunités de croissance qui seront renforcées par l'ouverture de nouveaux terminaux. Ce positionnement devrait permettre au groupe de conquérir de nouvelles parts de marché. Ainsi depuis le début de l'année 2005, 16 contrats en prestation directe (Malev, Ibéria, Finnair, Cathay Pacific, British Airways, Eurocypria, Swiss, Aviajet, Aer Arann, Iberworld, Air Transat, Air Méditerranée, Toumaï Air Tchad), ainsi qu'un important contrat de sous-traitance avec Air France ont été signés ou renouvelés.

Confiant dans ses positionnements et dans la pertinence de son business model, le groupe Crit dispose de toutes les cartes en main pour faire jouer ses qualités fondamentales, bénéficier pleinement de la reprise engagée, optimiser la croissance de ses activités et améliorer sa rentabilité.

La poursuite du désendettement : une priorité

En procédant à l'acquisition d'Euristt en décembre 2001, le groupe Crit a réalisé l'opération la plus importante de son histoire. En effet, cette acquisition lui a permis de créer le quatrième réseau français de travail temporaire grâce à la très forte complémentarité géographique des deux entités et a ouvert les portes des grands comptes à un nouveau réseau, véritable alternative aux trois majors. Cette acquisition, qui a permis au groupe de tripler de taille, répondait clairement à la stratégie de croissance du groupe et lui offre des perspectives nouvelles de développement dans un secteur où l'effet de taille est un facteur indispensable. Le financement de cette acquisition a été réalisé au travers d'un emprunt à moyen terme de 38 millions d'euros et d'une titrisation de 75 millions d'euros. Cette opération a donc eu pour conséquence d'endetter significativement le groupe mais également de doubler son résultat d'exploitation.

Évolution de la dette nette



Diminution de la dette de 27 M€

Une réduction importante de la dette nette en 2004

Au 31 décembre 2004, les dettes financières du groupe Crit s'élevaient à 92 millions d'euros contre 170,4 millions d'euros en 2001 soit quasiment divisées par deux depuis l'acquisition d'Euristt.

Au cours de l'année 2004, les efforts engagés ont permis de réduire significativement la dette nette qui diminue de 27 millions d'euros par rapport à 2003. Ainsi, avant prise en compte des effets de la titrisation, la dette représente 2,1 fois l'Excédent Brut d'Exploitation contre 2,9 fois fin 2003. Après prise en compte de ces effets, elle ne s'élève qu'à 4 millions d'euros. Sur l'année, la capacité d'autofinancement continue de progresser à 25,6 millions d'euros (23,7 millions d'euros en 2003) soit une croissance de 8 %. En fin d'année 2005, le gearing sera inférieur à 1 et permet au groupe d'envisager des croissances externes, tout particulièrement tournées vers l'Europe.

Ces éléments illustrent non seulement la capacité du groupe à financer sereinement l'acquisition d'Euristt mais témoignent également de son engagement à poursuivre de façon significative son désendettement dans les années à venir et confirment qu'il dispose largement des moyens nécessaires tant pour faire face au service de la dette que pour continuer à financer sa croissance.

Groupe Crit et la bourse

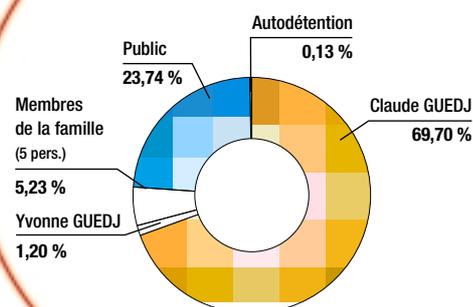
Groupe Crit a été introduit sur le Second Marché d'Euronext Paris le 18 mars 1999

Profil :

- Place de cotation : Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC Mid 100
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (12 mai 2005) : 249 millions d'euros

Répartition du capital

(au 13 avril 2005)



Cours de l'action Groupe Crit

(source Fininfo)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2004 au 12 mai 2005	15,88 euros	27 euros

Composition de l'actionnariat

(au 13 avril 2005)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 840 845	69,70	79,68
• Yvonne GUEDJ	135 500	1,20	1,38
• Membres de la famille (5 pers.)	588 430	5,23	5,36
• Public	2 670 584	23,74	13,58
• Autodétention	14 641	0,13	/
TOTAL	11 250 000	100 %	100 %

Distribution de dividendes

Exercices	Dividende global	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
• 1997	5 040 000 F	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
• 1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
• 1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
• 2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
• 2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
• 2002	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €
• 2003	1 237 500 €	11 250 000	0,17 €	0,06 €	0,11 €
• 2004 ⁽¹⁾	1 800 000 €	11 250 000	—	—	0,16 €

(1) proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005







PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

SOMMAIRE

- COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRIT 2002, 2003, 2004
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT 2002, 2003, 2004
- RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Comptes de Résultats consolidés

Aux 31 décembre 2002, 2003, 2004

En milliers d'euros	Notes	2002	2003	2004
• Chiffre d'Affaires	Note 3 A	1 110 984	1 094 495	1 122 267
• Autres produits		15 665	16 658	18 396
Total des produits d'exploitation		1 126 649	1 111 153	1 140 663
• Charges d'exploitation	Note 4	(1 078 330)	(1 070 500)	(1 096 664)
Excédent brut d'exploitation		48 319	40 653	44 000
• Amortissements		(5 041)	(5 086)	(5 380)
Résultat d'exploitation	Note 3 B	43 278	35 567	38 620
• Résultat Financier	Note 5	(10 267)	(7 191)	(5 440)
Résultat courant		33 011	28 376	33 180
• Résultat exceptionnel	Note 6	(2 152)	(1 856)	(537)
• Impôts	Note 8	(10 689)	(9 065)	(11 947)
Résultat net avant amortissement des survaleurs		20 170	17 455	20 695
• Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	Note 7	(13 765)	(13 761)	(13 392)
• Intérêts minoritaires		(286)	(151)	(117)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		6 119	3 543	7 186
RÉSULTAT NET PAR ACTION	Note 9	0,54	0,31	0,64



Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2002, 2003, 2004

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2002	2003	2004
<ul style="list-style-type: none">Fonds de commerce et écarts d'acquisitionAutres immobilisations corporelles		111 021 1 321	97 350 1 505	83 845 2 069
Immobilisations incorporelles	Note 10 A	112 342	98 855	85 914
Immobilisations corporelles	Note 10 B	21 164	19 801	20 660
Immobilisations financières	Note 10 C	3 640	3 812	3 570
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS		137 146	122 468	110 145
<ul style="list-style-type: none">Valeurs d'exploitationClientsAutres tiers	Note 11 Note 12	2 151 168 026 44 163	2 483 155 503 48 663	2 566 171 086 26 560
TOTAL ACTIF CIRCULANT		214 340	206 649	200 213
<ul style="list-style-type: none">Titres de placementDisponibilités	Note 15 Note 15	876 27 070	4 091 34 141	1 621 39 605
TOTAL ACTIF		379 432	367 349	351 583

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2002	2003	2004
• Capital	Note 13	4 050	4 050	4 050
• Primes & réserves		39 853	45 016	47 668
• Résultat de l'exercice		6 119	3 543	7 186
TOTAL CAPITAUX PROPRES		50 022	52 609	58 904
• Intérêts minoritaires		1 231	1 155	737
TOTAL CAPITAUX PROPRES & INTÉRÊTS MINORITAIRES		51 253	53 764	59 641
• Provisions pour risques & charges	Note 14	8 116	7 838	5 491
• Dettes financières à long terme	Note 15	36 208	26 714	17 330
• Dettes financières à long terme partie à court terme	Note 15	18 425	17 513	15 127
• Dettes financières à court terme	Note 15	30 119	26 041	12 837
• Dettes fournisseurs		24 292	24 840	24 413
• Dettes fiscales & sociales	Note 16	207 646	207 469	212 604
• Autres dettes	Note 12	3 373	3 170	4 139
TOTAL DETTES À COURT TERME		283 855	279 033	269 120
TOTAL PASSIF		379 432	367 349	351 583



Tableaux de Financement

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Résultat net de l'exercice	6 119	3 543	7 186
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	19 145	19 117	19 109
• Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(1 872)	(235)	(726)
• Variation des impôts différés long terme et court terme	(392)	1 038	(338)
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	71	74	201
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations incorporelles	53	(6)	6
• Intérêts des minoritaires dans le résultat net des sociétés intégrées	286	152	117
Marge brute d'autofinancement	23 410	23 684	25 557
• (Augmentation) / réduction des valeurs d'exploitation	184	(332)	(83)
• (Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	69 464	35 068	(11 214)
• (Augmentation) / réduction des autres débiteurs	17 418	(28 460)	16 172
• Augmentation / (réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 224	580	(436)
• Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	8 584	(137)	5 132
• Augmentation / (réduction) des autres passifs à court terme	(994)	(151)	954
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION	123 290	30 253	36 083
• Dividendes versés	(1 732)	(1 198)	(1 458)
• Augmentation / (réduction) nette des prêts et créances à plus d'un an	1	168	49
• Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an (hors capitalisation des crédits-baux)	(16 222)	(11 194)	(15 208)
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS FINANCIÈRES	(17 953)	(12 223)	(16 617)
• Investissements en immobilisations incorporelles	(282)	(721)	(1 062)
• Investissements en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(3 236)	(3 086)	(2 570)
• Investissements en titres de participation consolidés	(1 530)	0	0
• Trésorerie des sociétés acquises	398	0	0
• Produits de cession d'immobilisations corporelles	328	532	38
• Produits de cession d'immobilisations incorporelles	48	7	42
• Variation des autres immobilisations financières	139	(367)	276
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(4 135)	(3 636)	(3 276)
• Incidence de la variation des taux de change	(68)	(29)	3
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	101 134	14 364	16 192
TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER	(103 307)	(2 173)	12 191
Variation de trésorerie	101 134	14 364	16 192
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	(2 173)	12 191	28 383

Variation des Capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Part du groupe	Intérêts minoritaires
31/12/01	11 250 000	45 412	1 147
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'exercice 		(1 575) 66 6 119	(145) (57) 286
31/12/02	11 250 000	50 022	1 231
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'exercice • Variation de périmètre 		(900) (56) 3 543	(287) (1) 151 61
31/12/03	11 250 000	52 609	1 155
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'exercice • Variation de périmètre 		(1 237) 10 7 186 336	(221) 0 117 (314)
31/12/04	11 250 000	58 904	737



Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1. Principes comptables

- a. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
- b. ECARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION
- c. CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVICES
- d. IMMOBILISATIONS
 - i. Incorporelles
 - ii. Corporelles
 - iii. Crédits baux
 - iv. Financières
- e. VALEURS D'EXPLOITATION
- f. CRÉANCES
- g. CESSIONS DE CRÉANCES
- h. OPÉRATIONS EN DEVICES
- i. TRÉSORERIE
- j. INSTRUMENTS FINANCIERS
- k. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE
- l. IMPÔTS DIFFÉRÉS
- m. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
- n. RÉSULTAT NET PAR ACTION
- o. TITRES AUTO DÉTENUS
- p. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Note 2. Faits marquants de l'exercice et incidence sur la comparabilité des comptes

Note 3. Informations sectorielles

- a. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER
- b. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER
- c. EFFECTIF PERMANENT PAR MÉTIER

Note 4. Charges d'exploitation

Note 5. Résultat financier

Note 6. Résultat exceptionnel

Note 7. Amortissement des écarts d'acquisition et fonds de commerce

Note 8. Impôts

- a. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES
- b. TAUX EFFECTIF D'IMPÔT
- c. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS



Note 9. Résultat net par action

Note 10. Immobilisations

- a. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 - i. Fonds de commerce
 - ii. Ecart d'acquisition
- b. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- c. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- d. IMMOBILISATIONS PAR MÉTIER

Note 11. Clients et comptes rattachés

Note 12. Autres tiers actifs et passifs

Note 13. Note sur le capital potentiel

Note 14. Provisions pour risques et charges

- a. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- b. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Note 15. Analyse de la dette financière nette

- a. DETTE FINANCIÈRE NETTE
- b. DETTE FINANCIÈRE NETTE PAR ÉCHÉANCE
- c. RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX VARIABLE

Note 16. Dettes fiscales et sociales

Note 17. Litiges

Note 18. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Note 19. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Note 20. Engagements hors bilan

- a. ENGAGEMENTS COURANTS
- b. ENGAGEMENTS COMPLEXES
- c. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Note 21. Périmètre de consolidation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2002, 2003, 2004

Note 1 – Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe Crit sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et, plus particulièrement, en conformité avec les prescriptions du Règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable. À compter du 1^{er} janvier 2002, le groupe a appliqué le règlement 2000-06 sur les passifs. La mise en place de ce changement de méthode n'a eu aucune incidence ni sur les capitaux propres à l'ouverture ni sur le résultat de la période.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le groupe sont décrits aux paragraphes 1.A à 1.P ci-dessous.

a. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Groupe Crit exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 21 ci-après.

b. ECARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation et d'acquisition suivent les règles comptables propres à leur nature, qui sont décrites ci-après.

c. CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISE

Les postes du bilan exprimés en devise sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devise sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en capitaux propres du groupe ainsi que dans les intérêts minoritaires.

d. IMMOBILISATIONS

i. Incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Elles comprennent essentiellement les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux acquis.

Les survaleurs, résultant de l'écart entre la valeur d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées et la quote-part correspondante de la juste valeur des actifs et des passifs de ces sociétés à la date de la prise de participation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties linéairement sur une durée comprise entre 5 et 10 ans selon l'activité.

Les fonds commerciaux sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ces fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée estimée d'utilisation. Au compte de résultat, les amortissements des écarts d'acquisition et des fonds de commerce sont enregistrés sous une rubrique spécifique intitulée « Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce ».

À chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur actuelle de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle de l'actif est définie comme la plus élevée des valeurs vénales (valeur définie par référence au marché) et d'usage (valeur définie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs).



En l'occurrence, les actifs liés à l'activité de travail temporaire sont évalués de préférence par référence aux valeurs de marché des sociétés cotées du secteur.

ii. Corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

NATURE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

iii. Crédits baux

Le groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés qualifiés de location financement. La distinction entre contrats de location financement et de location simple est effectuée en privilégiant l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Les contrats de location financement qui ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du groupe.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers. Les charges futures de loyers relatives aux locations simples font l'objet d'une analyse en note 20.C.

iv. Financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Elles sont essentiellement constituées de prêts et de titres de participation.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de l'effort de construction. Ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Les titres de participation non consolidés représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées et figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constatées en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, celle-ci étant généralement appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité de chaque société. Les titres de participation non consolidés comprennent, en particulier, les parts détenues par le groupe dans la SOCAMETT et dans des organismes financiers de type mutualiste.

e. VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks et les travaux en cours sont enregistrés au plus bas du prix de revient ou de la valeur de remplacement (activité industrielle et de négoce) ou à la valeur d'acquisition (activité de marchand de biens de Groupe Crit). Dans le cadre de l'activité industrielle et de négoce, les prix de revient sont calculés suivant la méthode « premier entré - premier sorti ». Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque la valeur ci-dessus est supérieure à la valeur de marché estimée.

f. CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur valeur hors taxes, déduction faite, le cas échéant, de la fraction couverte par les assurances.

g. CÉSSIONS DE CRÉANCES

En date du 19 juin 2002, Groupe Crit en tant que mandataire ainsi que Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, GTI, ECM, Crit Sécurité, Maser, au titre de cédants, ont signé un contrat de titrisation de créances commerciales pour une durée de cinq ans.

Aux termes de ce contrat, les entités du groupe cèdent des créances commerciales à hauteur d'un montant égal au financement maximum (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension réévaluée à chaque tirage. Au cours de l'exercice 2004, la surdimension moyenne s'est établie à environ 13,9 % du total cédé et, s'agissant d'un compte courant avec le véhicule de titrisation, est comptabilisée dans les disponibilités. En outre, il est rappelé que, d'une part, les cessions de créances n'ont aucun impact sur le résultat et que d'autre part, dans la mesure où les encaissements relatifs aux créances cédées restent gérés par le groupe, une garantie (décrite en note 20.B.) est donnée au véhicule de titrisation en garantie du bon reversement de ces encaissements.

De plus, Euristt cède certaines créances au titre d'un contrat de factoring, sans recours. Les montants cédés et financés au titre de ce contrat au 31/12/04, au 31/12/03 et au 31/12/02 étaient respectivement de 12.1, 4.4 et 7.8 millions d'euros.

h. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de transaction. A l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits au compte de résultat en charges financières lorsqu'il s'agit d'une perte latente.

i. TRÉSORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe Crit en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des dettes financières à court terme. Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan consolidé au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur du marché.

j. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers à terme figurent dans les engagements hors bilan et concernent principalement la couverture du risque de taux. Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de façon symétrique à la prise en compte des produits et charges des éléments couverts.

k. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les régimes d'indemnité de départ à la retraite à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode prospective en tenant compte d'hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation, ainsi que d'actualisation. Les modifications éventuelles d'hypothèses actuarielles sont étalées sur la durée de vie résiduelle de service des salariés participant aux régimes concernés.



I. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé. Dans les comptes consolidés, ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable, c'est-à-dire sur la base du dernier taux d'impôt connu. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains. Aucune actualisation des impôts différés n'est pratiquée.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

m. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'exercice.

n. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

o. TITRES AUTO-DÉTENUS

Les actions de la société Groupe Crit détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du groupe sont inscrites :

- A l'actif du bilan au poste titres de placement lorsque ces titres sont explicitement détenus dès leur acquisition aux fins de régularisation de cours ou d'attribution aux salariés,
- En diminution des capitaux propres consolidés du groupe dans tous les autres cas.

Les actions comptabilisées en titres de placement le sont pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque ce dernier est supérieur au cours de bourse à la date de clôture. Les éventuelles dotations et résultats de cession sont enregistrés au compte de résultat. Dans les autres cas, les éventuels résultats de cession sont directement imputés dans les capitaux propres consolidés.

p. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent éventuellement différer de ces estimations et hypothèses.

Note 2. Faits marquants de l'exercice et incidence sur la comparabilité des comptes

1. ANNÉE 2002 :

Le 01/01/02, Maser a acquis 100 % des titres de la société AWAC, société spécialisée dans la maintenance aéronautique.

Le 28/06/02, Groupe Crit a mis en place la titrisation succédant au prêt relais et destinée à stabiliser le financement de l'acquisition d'Euristt.

Le 30/09/02, Crit Intérim a acquis 100 % des titres de CP, société anonyme, détenant 100 % des titres de la SARL K Intérim, société de travail temporaire exploitant une agence à Vichy.

2. ANNÉE 2003 :

Le 7 avril 2003, la société Maser a cédé 100 % des titres de la société AWAC à la société Groupe Europe Handling, spécialisée dans l'aéroportuaire.

Les sociétés CONGO HANDLING et CRIT INTERIM (Maroc), ont été créées et intégrées dans le périmètre de consolidation respectivement les 13 janvier 2003 et 22 avril 2003, spécialisée pour la première dans l'aéroportuaire et la seconde dans le travail temporaire.

Elles sont détenues respectivement par le Groupe Europe Handling à hauteur de 61 %, et par le Groupe Crit , à hauteur de 90 %.

Les 4 et 26 juin 2003, CRIT INTERIM a acquis les fonds de commerce des agences de Roanne, Saint Amand et de Montluçon de la société France Service Intérim (FSI).

3. ANNÉE 2004 :

Aucun élément significatif n'a eu lieu en 2004.



Note 3. Informations sectorielles

L'activité du groupe Crit étant presque exclusivement exercée en France, il n'est pas donné de répartition géographique des activités.

a. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

La répartition par métier du chiffre d'affaires du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Travail temporaire	1 012 089	986 589	1 000 855
• Assistance Aéroportuaire	56 607	59 486	73 082
• Divers	63 071	71 414	68 963
• Eliminations inter activités	(20 783)	(22 994)	(20 632)
TOTAL	1 110 984	1 094 495	1 122 267

b. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER

La répartition par métier du résultat d'exploitation du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Travail Temporaire	41 147	32 540	33 073
• Assistance Aéroportuaire	3 769	2 625	3 429
• Autres	(1 638)	402	2 118
TOTAL	43 278	35 567	38 620

c. EFFECTIF PERMANENT PAR MÉTIER

La répartition par métier de l'effectif permanent du groupe est la suivante (effectif à la clôture) :

En nombre de salariés permanents au 31 décembre	2002	2003	2004
• Travail temporaire	1 405	1 403	1 459
• Assistance Aéroportuaire	1 094	1 247	1 464
• Autres	662	864	884
TOTAL	3 161	3 514	3 807

Note 4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Achats consommés	13 841	16 646	15 834
• Charges de personnel	941 958	934 789	986 192
• Autres achats et charges externes	73 250	68 315	47 421
• Impôts & taxes	38 929	38 181	36 247
• Dotations aux provisions	4 823	4 626	3 960
• Autres charges d'exploitation	5 529	7 943	7 010
TOTAL	1 078 330	1 070 500	1 096 664

Note 5. Résultat financier

Le résultat financier évolue de la façon suivante :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Frais financiers sur participation des salariés	(988)	(767)	(637)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(9 786)	(6 487)	(4 921)
• Produits financiers	620	205	152
• Gains et pertes de change nets	3	(27)	(13)
• Divers	(116)	(115)	(21)
TOTAL	(10 267)	(7 191)	(5 440)

Note 6. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Plus ou moins values sur cession d'actifs	(97)	(79)	(228)
• Dotations exceptionnelles aux provisions	477	180	314
• Autres	(2 532)	(1 957)	(624)
TOTAL	(2 152)	(1 856)	(537)

Le résultat exceptionnel du groupe est essentiellement composé de transactions ainsi que de diverses charges sur exercices antérieurs.



Note 7. Amortissement des écarts d'acquisition et fonds de commerce

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Crit Intérim (5 ans)	509	367	258
• GTI (5 ans)	249	249	0
• GEH (10 ans)	493	493	493
• Mayday (5 ans)	353	353	353
• EPS (5 ans)	652	652	652
• Euristt (10 ans)	11 411	11 404	11 403
• Divers (5 ans)	98	243	233
TOTAL	13 765	13 761	13 392

Note 8. Impôts

a. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Impôt courant	(11 080)	(8 027)	(12 285)
• Impôt différé	391	(1 038)	338
CHARGES D'IMPÔTS NETTES	(10 689)	(9 065)	(11 947)

b. TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Résultat courant	33 011	28 376	33 180
• Résultat exceptionnel	(2 152)	(1 856)	(537)
Résultat taxable	30 859	26 520	32 643
• Résultat taxable à taux réduit			
• Autre			
Résultat taxable à taux courant	30 859	26 520	32 643
• Taux d'impôt en France	35,43%	35,43%	35,43%
Impôt théorique	10 933	9 396	11 565
• Effets			
Différences permanentes	(289)	33	(7)
Du différentiel de taux des pays étrangers	(69)	(231)	(159)
Des pertes fiscales non reconnues	63	66	196
De l'utilisation des pertes fiscales non reconnues		(47)	(67)
Autres	51	(152)	419
Total des effets	(244)	(331)	381
• Impôt à taux courant	10 689	9 065	11 947
• Impôt à taux réduits			
Charge d'impôt du groupe	10 689	9 065	11 947
TAUX APPARENT	34,64%	34,18%	36,60%

c. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Impôt différé actif	4 053	3 049	1 765
• Impôt différé passif	(1 587)	(1 621)	0
POSITION D'IMPÔT DIFFÉRÉ NET	2 466	1 428	1 765

Au 31 décembre 2004, les impôts différés sont essentiellement issus des décalages temporaires. À cette même date, il n'existe pas de déficits fiscaux significatifs au sein du groupe. De surcroît, la politique du groupe est de ne comptabiliser d'actifs d'impôts différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est assurée.

Note 9. Résultat net par action

En milliers d'actions	2002	2003	2004
• Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	11 250	11 250	11 250
• Nombre d'actions émises au cours de l'exercice			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	11 250	11 250	11 250
• Résultat net part du groupe en milliers d'Euros	6 119	3 543	7 186
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	0,54	0,31	0,64

Note 10. Immobilisations

a. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

i. Fonds de commerce

Les valeurs nettes des fonds de commerce s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Crit Intérim	382	312	164
• Sky Handling Partner	980	880	780
• Divers	10	0	0
TOTAL	1 372	1 192	944

Le fonds de commerce Sky Handling Partner correspond à une activité aéroportuaire de Dublin acquise en 2000 et est amorti sur 10 ans. La valeur nette des fonds de commerce Crit Intérim est essentiellement constituée par les fonds acquis auprès de FSI au cours du premier semestre 2003.



ii. Écarts d'acquisition

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• GTI (5 ans)	249	0	0
• GEH (10 ans)	3 203	2 711	2 217
• Mayday (5 ans)	1 014	660	294
• EPS (5 ans)	2 120	1 468	815
• Euristt (10 ans)	101 681	90 278	78 874
• K Intérim (5 ans)	1 012	799	586
• Divers (5 ans)	370	242	116
TOTAL EN VALEUR NETTE	109 649	96 158	82 902

La ligne divers inclut l'écart d'acquisition relatif à Awac, société acquise en 2002, pour un montant de 70 milliers d'euros.

Les variations des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
Valeur nette au 01 janvier	120 947	109 649	96 158
• Augmentation de la valeur brute (Acquisition)			
• Sofidess			
• Mayday TT			
• EPS (Suisse)			
• Euristt	907		
• Autres	1 135		
• Amortissement de l'exercice	(13 340)	(13 491)	(13 256)
• Cession			
• Différence de conversion			
• Autres mouvements			
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	109 649	96 158	82 902

b. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Terrains	460	460	460
• Constructions	1 062	975	882
• Installations techniques, matériel et outillage	12 790	12 327	13 572
• Matériel de bureau et informatique	6 716	5 954	5 745
• Matériel de transport	136	85	0
TOTAL	21 164	19 801	20 660

c. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Prêts et créances à plus d'un an	1 703	1 816	1 763
• Titres de participation	450	625	266
• Autres immobilisations financières	1 487	1 371	1 542
TOTAL	3 640	3 812	3 570

Les prêts sont essentiellement constitués des obligations du groupe au titre du 1 % construction. Les titres de participation sont constitués pour l'essentiel de titres de la Socamett (organisme de caution mutuelle délivrant la caution légale au groupe Crit Intérim jusqu'en 2002). Les autres immobilisations financières sont majoritairement relatives aux dépôts de garanties relatifs aux baux.

d. IMMOBILISATIONS NETTES PAR MÉTIER

En milliers d'euros	2002				2003				2004			
	Incorp.	Corp.	Financier	TOTAL	Incorp.	Corp.	Financier	TOTAL	Incorp.	Corp.	Financier	TOTAL
• Travail temporaire	107 849	5 356	3 398	116 603	94 732	4 782	3 273	102 787	81 769	3 751	2 936	88 457
• Assistance aéroportuaire	4 219	12 768	188	17 175	3 758	12 510	303	16 571	3 527	14 674	386	18 587
• Divers	274	3 040	54	3 368	365	2 510	235	3 110	618	2 235	248	3 100
TOTAL	112 342	21 164	3 640	137 146	98 855	19 801	3 812	122 468	85 914	20 660	3 570	110 144

Les investissements réalisés en 2004 se sont élevés à 0,3 million d'euros dans le travail temporaire, 2,3 dans l'aéroportuaire et 0,7 dans les autres activités. En sus de ces investissements, des nouveaux contrats de crédit-bail ont été conclus au cours de l'année pour un montant de 3,4 millions d'euros, essentiellement dans le cadre des activités aéroportuaires.

Note 11. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Clients et comptes rattachés	177 260	163 496	177 805
• Provisions pour créances douteuses	(9 234)	(7 993)	(6 719)
TOTAL	168 026	155 503	171 086

Le poste client inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 13 358, 15 621 et 17 511 milliers d'euros respectivement à fin 2004, 2003 et 2002. Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions (Alsace et Sud-Est chez Euristt) les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que les créances du groupe ont une échéance inférieure à un an.



Note 12. Autres tiers actifs et passifs

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Impôts différés actifs	4 053	3 049	1 765
• Créances sur l'État et les organismes sociaux	18 627	22 481	8 136
• Charges à répartir et charges constatées d'avance	2 930	2 947	2 850
• Autres tiers actifs	19 336	20 769	14 408
Valeur brute des autres tiers actifs	44 946	49 246	27 160
• Provision	(783)	(583)	(599)
Valeur nette des autres tiers actifs	44 163	48 663	26 560
• Produits constatés d'avance	99	89	74
• Autres dettes	3 274	3 081	4 065
Valeur brute des autres dettes	3 373	3 170	4 139
TOTAL	40 790	45 493	22 421

Par échéance :

En milliers d'euros	N+1	N+2 à N+5	> N+5
• Impôts différés actifs	1 765		
• Créances sur l'État et les organismes sociaux	8 136		
• Charges à répartir et charges constatées d'avance	2 358	493	
• Autres tiers actifs	14 408		
Valeur brute des autres tiers actifs	26 668	493	0
• Provision	(599)		
Valeur nette des autres tiers actifs	26 068	493	0
• Produits constatés d'avance	74		
• Autres dettes	3 946	0	119
Valeur brute des autres dettes	4 020	0	119
TOTAL	22 048	493	(119)

Note 13. Note sur le capital potentiel

Au 31 décembre 2004, le capital social de Groupe Crit est composé de 11 250 000 actions. À cette même date, il n'existe aucune valeur mobilière, simple ou composée, ni aucun droit susceptible de diluer les actionnaires.

Note 14. Provisions pour risques et charges

a. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de l'exercice 2004, les provisions pour risques et charges sont essentiellement constituées de litiges prud'hommaux.

Les provisions pour retraites concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite, aucun avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Provisions pour risques	3 570	3 481	3 026
• Provisions pour retraite	1 529	1 555	1 640
• Autres provisions pour risques et charges	1 430	1 181	825
• Impôts différés à plus d'un an	1 587	1 621	0
• Autres			
TOTAL	8 116	7 838	5 491

b. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Solde d'ouverture	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Solde de clôture
• Provisions pour risques	3 481	553	1 008				3 026
• Provisions pour retraite	1 555	177	92				1 640
• Autres provisions pour risques et charges	1 181	247	603				825
• Impôts différés à plus d'un an	1 621						0
• Autres	0						
TOTAL	7 838	976	1 702	0	0	0	5 491
• Résultat d'exploitation		974	1 287				
• Résultat financier							
• Résultat exceptionnel		3	415				
TOTAL	0	977	1 702	0	0	0	0



Note 15. Analyse de la dette financière nette

a. DETTE FINANCIÈRE NETTE

La dette financière nette s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Dette à long terme	36 208	26 714	17 330
• Dette financière à court terme	30 119	26 041	12 837
• Dette financière à long terme partie court terme	18 425	17 513	15 127
Dette financière	84 752	70 268	45 294
• Titres de placement	(876)	(4 091)	(1 618)
• Disponibilités	(27 070)	(34 141)	(39 605)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	56 806	32 036	4 071

Les caractéristiques des principaux véhicules de financement du groupe sont les suivantes (y compris titrisation déconsolidante) :

En milliers d'euros	Nature du taux	Montant au 31/12/04	Montant au 31/12/03	Échéance	Couverture
• Prêt à moyen terme de 38 M Euros	Variable	12 598	21 600	Déc 2007	Oui (partielle)
• Titrisation	Variable	75 000	75 000	Juin 2008	Non
• Factoring	Variable	5 194	15 109	N/A	Non

De façon générale, les principaux véhicules de financement du groupe (prêt moyen terme et titrisation) ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée automatique. Les principaux cas susceptibles d'amener l'exigibilité anticipée sont les suivants :

- Pour le prêt MT de 38 millions d'euros : le groupe est essentiellement engagé à respecter un ratio financier (Dette nette / EBITDA) décroissant dans le temps ainsi qu'un montant maximum d'investissement annuel. Ce ratio est égal à 1,92 au 31/12/04.
- Titrisation : Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

En outre, la dette financière nette inclut la dette liée au retraitement des crédits-baux (6,7 et 6,0 millions d'euros respectivement en 2004 et 2003) ainsi que la participation non financée du groupe (9,9 et 10,8 millions d'euros respectivement en 2004 et 2003) et le compte courant relatif à la titrisation (12,8 millions d'euros) qui figure en disponibilités.

b. DETTE FINANCIÈRE NETTE PAR ÉCHÉANCE

La dette financière nette par échéance s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Année N+1	20 598	5 322	(13 262)
• Année N+2 à N+5	27 130	18 317	7 860
• Au-delà	9 078	8 397	9 470
TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE	56 806	32 036	4 068

c. RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX VARIABLE

La titrisation et le factoring soit environ les 2/3 de la dette du groupe sont à taux variables. Le prêt moyen terme (soit environ 12 % de la dette du groupe) est également à taux variable, mais a fait l'objet d'une couverture à hauteur des 2/3 de son principal par un tunnel bonifié (3 %/ 5,05 %). Les dettes relatives aux crédits-baux et à la participation sont à taux fixes.

Note 16. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Taxe sur la valeur ajoutée	67 531	64 295	65 262
• Organismes sociaux	56 255	39 519	60 532
• Personnel	53 274	64 270	57 932
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	30 586	39 385	28 878
TOTAL	207 646	207 469	212 604



Note 17. Litiges

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de litige significatif au sein du groupe qui ne fasse l'objet d'une provision à l'exception d'un litige datant de 1999 avec un intermédiaire financier. Au cours de l'exercice, ce litige n'a pas connu d'évolution notable. Le groupe bénéficiant de la garantie d'un tiers couvrant le risque financier susceptible de survenir, aucune provision n'a été enregistrée.

Note 18. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du conseil d'administration du groupe s'est élevée à 367 milliers d'euros au titre de l'exercice 2004.

Note 19. Rémunération des Commissaires aux Comptes

En milliers d'euros	PWC			Ricol			E&Y			Autres			Total		
	Montants 2004	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2004	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2004	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2004	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2004	Montants 2003	Montants 2002
Audit															
• Commissariat aux comptes	186	185	155	115	91	82	174	174	126	19	34	35	494	484	398
• Missions accessoires															
S/T	186	185	155	115	91	82	174	174	126	19	34	35	494	484	398

Note 20. Engagements hors bilan

a. ENGAGEMENTS COURANTS

En milliers d'euros	Donné /reçu	Origine	Échéance	2002	2003	2004
<ul style="list-style-type: none"> • Cautions et contre garanties sur marchés • Créances cédées non échues (1) • Nantissements, hypothèques et sûretés réelles 						
Hypothèque immeuble Saint-Ouen	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06	20 000	20 000	20 000
Nantissement des titres Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06	N/A	N/A	N/A
Nantissement des titres GEH	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06	N/A	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Avals cautions et garantie 						
Caution de la Socamett en faveur de l'activité intérim de Crit	Reçu	Garantie financière	juin-05	26 211	4 906	199
Caution de la Banque de Bretagne en faveur d'Effika	Reçu	Garantie financière	juin-03	544		
Caution des banques en faveur d'Euristt France	Reçu	Garantie financière	juin-05	55 386	51 556	48 979
Caution donnée par Euristt SA aux banques cautionnant Euristt France	Donné	Garantie financière	juin-05	55 386	51 556	48 979
Caution du Crédit Lyonnais en faveur de Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim et Effika	Reçu	Garantie financière	juin-05		26 348	27 217
Caution donnée par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim et Effika	Donné	Garantie financière	juin-05		26 348	27 217
Caution donnée par Groupe Crit au Crédit du Maroc pour Crit Intérim Maroc	Donné	Garantie financière	Illimitée		140	140
<ul style="list-style-type: none"> • Autres engagements 						
Dépôt de garantie relatif à la garantie de passif Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	déc-06	12 500	6 250	
Garantie de passif Euristt	Reçu	Acquisition	janv-05	31 250	31 250	31 250
Garantie de passif Mayday	Reçu	Acquisition	oct-03	152		
Garantie de passif K Intérim	Reçu	Acquisition	déc-05	120	120	60
Garantie de passif Effika / Sofidess	Reçu	Acquisition	déc-03	107	61	0
Divers	Donné	Divers		7 153	8 946	7 980

(1) Certaines créances non échues du groupe font l'objet d'une cession en garantie dans le cadre de la titrisation. Cette opération est détaillée dans la note 20.b sur les engagements complexes.

Dans le cadre du rachat d'Euristt, le cédant a donné une garantie de passif dans la limite de 25 % du prix d'acquisition. Cet engagement est garanti par un dépôt du cédant de 12,5 millions d'euros réduit de 50 % à dater du 01/05/03. Cet engagement est venu à échéance le 17/02/04. Les droits sur ce dépôt ont été donnés en garantie du prêt moyen terme de 38 millions d'euros.



b. ENGAGEMENTS COMPLEXES

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 décembre 2004, le montant de cette cession en garantie était de 32,9 millions d'euros.

Le groupe n'a pas d'autre engagement complexe.

c. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations contractuelles	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
En milliers d'euros				
• Dettes à long terme	32 457	15 127	7 860	9 469
• Obligations en matière de location simple immobilière	4 820	2 543	2 277	
• Obligations en matière de location simple mobilière	7 307	4 135	3 143	29
• Obligations d'achat irrévocables	N/A			
• Autres obligations à long terme	N/A			
TOTAL	44 584	21 805	13 280	9 498

NOTE :

L'analyse de la dette à long terme inclut la partie à court terme de la dette à long terme.

Autres engagements commerciaux	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
En milliers d'euros				
• Lignes de crédit	N/A			
• Lettres de crédit	N/A			
• Garanties	N/A			
• Obligations de rachat	N/A			
• Autres engagements à long terme	N/A			
TOTAL	0	0	0	0

Note 21. Périmètre de consolidation

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2004	2003	2002	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen) N° SIREN : 622 045 383				Intégration globale
• CRIT INTERIM SA (Saint-Ouen) N° SIREN : 303 409 247	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• OTESSA (c'clean) (Saint-Ouen) N° SIREN : 552 118 101	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen) N° SIREN : 652 016 270	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen) N° SIREN : 692 039 183	97,90	97,90	97,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen) N° SIREN : 301 938 817	98,08	98,08	98,08	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen) N° SIREN : 304 668 510	99,50	99,50	99,50	Intégration globale
• E.C.M (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 034	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• PARIS Ile de France Sécurité Sarl N° SIREN : 732 050 042	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 026	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris) N° SIREN : 309 979 631	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 018	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• LEBREC (Saint-Ouen) N° SIREN : 572 181 097	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen) N° SIREN : 642 009 583	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F (Saint-Ouen) N° SIREN : 343 185 062	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen) N° SIREN : 690 500 871	50,00	50,00	50,00	Intégration globale
• EURO SURETE (ko protection) (Paris) N° SIREN : 399 370 386	95,00	95,00	95,00	Intégration globale



Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2004	2003	2002	
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud) N° SIREN : 312 086 390	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin) N° SIREN : 310 728 258	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
• ARIANE COURSE (Saint-Ouen) N° SIREN : 334 077 138	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• GESTION TRAVAIL INTERIM (Méru) (3) N° SIREN : 334 958 543		96,13	96,13	Intégration globale
• GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne) N° SIREN : 324 206 101	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 401 144 274	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 395 294 358	99,66	99,66	99,66	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France) N° SIREN : 401 300 983	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France) N° SIREN : 404 398 281	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 398 776 799	99,42	99,42	99,42	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France) N° SIREN : 410 080 600	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France) N° SIREN : 411 545 080	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France) N° SIREN : 409 514 791	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France) N° SIREN : 441 318 433	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
• CRIT ITALIA	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• MAYDAY TT (Paris) N° SIREN : 344 027 180	98,89	98,89	98,89	Intégration globale

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2004	2003	2002	
• MAYDAY PAO (Paris) (1) N° SIREN : 383 830 239			96,74	Intégration globale
• MARINE (Paris) N° SIREN : 313 333 474	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EFFIKA (Brest) N° SIREN : 353 761 455	98,80	98,80	98,80	Intégration globale
• SOFIDESS (Brest) (2) N° SIREN : 403 735 996			98,90	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• CRIT RESSOURCES HUMAINES (Canada)	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EURISTT SAS N° SIREN : 324 551 464	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EURISTT FRANCE N° SIREN : 399 489 665	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• LABORALIA	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• PROPARTNER	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRES DE COLOMBE N° SIREN : 381 038 496	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI CAMBRAIE N° SIREN : 403 899 818	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• K INTERIM (Saint Germain des Fossés) (3) N° SIREN : 345 022 842		98,90	98,90	Intégration globale
• CP (Vichy) (3) N° SIREN : 390 045 623		98,90	98,90	Intégration globale
• AWAC TECHNICS N° SIREN : 412 783 045	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT N° SIREN : 451 329 908	100,00	100,00		Intégration globale
• CRIT MAROC	90,00	90,00		Intégration globale
• CONGO HANDLING	60,90	60,90		Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	100,00			Intégration globale

(1) Fusion avec R.H.F

(2) Fusion avec Crit Intérim

(3) Absorption en 2004 par Crit Intérim (Transmission universelle de patrimoine)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 15 de l'Annexe présente l'analyse de la dette financière nette. Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations mentionnées dans cette note annexe.

Lors de la clôture, comme décrit en note 1.d. i, le Groupe procède à une revue des indices susceptibles d'indiquer une perte de valeur durable des actifs incorporels et des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par la société et à revoir les éléments justifiant de l'absence de perte de valeur durable de ces actifs au 31 décembre 2004.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

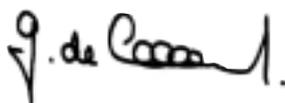
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Par ailleurs, concernant le passage aux normes IFRS, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Transition vers les normes IFRS » du rapport de gestion du Conseil d'administration et sur le paragraphe 3 du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne qui décrivent les travaux mis en œuvre et leur état d'avancement.

Fait à Paris, le 19 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Bilans

Aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2002	2003			2004		
		Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	67	1 399	1 204	195	1 828	1 394	433
• Immobilisations corporelles	3-4	939	1 550	622	928	1 568	692	875
• Immobilisations financières	3-5	131 991	131 439	773	130 666	132 601	1 080	131 521
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		132 997	134 388	2 599	131 789	135 996	3 167	132 829
• Stocks	6	267	267		267	267		267
• Clients et comptes rattachés	7	2 077	2 147	6	2 141	1 463	6	1 457
• Autres actifs	8	2 845	1 474	375	1 099	5 830	1 182	4 648
• Disponibilités	9	8 379	8 767		8 767	13 505		13 505
TOTAL ACTIF CIRCULANT		13 568	12 655	381	12 274	21 065	1 188	19 877
• Charges à répartir	16	1 236	938		938	641		641
TOTAL DE L'ACTIF		147 801	147 981	2 980	145 001	157 702	4 355	153 347

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2002	2003	2004
• Capital	10	4 050	4 050	4 050
• Réserves		3 683	11 083	23 805
• Écarts de réévaluation				
• Résultat de l'exercice		8 300	13 960	17 799
• Provisions règlementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES		16 033	29 093	45 655
• Provisions pour risques et charges	5		95	125
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES			95	125
• Emprunts et dettes financières	11	32 978	24 870	13 363
• Fournisseurs et comptes rattachés		1 613	1 427	1 679
• Dettes fiscales et sociales	12	1 191	747	4 360
• Autres dettes		95 987	88 770	88 166
TOTAL DETTES		131 769	115 814	107 568
TOTAL DU PASSIF		147 802	145 001	153 347



Comptes de Résultat

Aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004

En milliers d'euros	Notes	2002	2003	2004
• Chiffre d'Affaires	14	6 288	6 603	6 306
• Reprise de provisions		766		
• Autres produits		31	74	327
Total produits d'exploitation		7 085	6 678	6 633
• Achat de marchandises				
• Variation de stock de marchandises				
• Achats consommés				
• Autres charges externes		(3 262)	(2 400)	(2 062)
• Impôts et taxes		(119)	(126)	(141)
• Salaires et traitements	15	(887)	(892)	(1 037)
• Charges sociales		(329)	(331)	(378)
• Dotation aux amortissements		(331)	(423)	(558)
• Dotation aux provisions			(95)	(30)
• Autres charges		(6)	(24)	(34)
Charges d'exploitation		(4 934)	(4 291)	(4 239)
Résultat d'exploitation		2 151	2 387	2 394
• Quote part sur opérations faites en commun				
Résultat financier	16	4 503	11 090	15 229
Résultat exceptionnel	17	(45)	(187)	10
Bénéfice avant impôt		6 609	13 290	17 633
• Impôt sur les bénéfices		1 691	671	166
RÉSULTAT NET		8 300	13 961	17 799

Tableau de financement

(en milliers d'euros)

Année	2002	2003	2004
<ul style="list-style-type: none"> Résultat net de l'exercice Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles Plus / (moins values) sur cessions d'immobilisations financières 	8 300 90 (542)	13 960 126 424	17 799 261 1 441 0
Marge brute d'autofinancement	7 848	14 508	19 501
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation / (réduction) des valeurs de l'exploitation (Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés Augmentation / (réduction) des autres débiteurs (Augmentation) / réduction des dettes fournisseurs et comptes rattachés Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales (Augmentation) / réduction des autres passifs à court terme 	0 (1 489) 1 046 (2 002) 775 7 651	0 (64) 1 641 (187) (444) (7 236)	0 684 (4 356) 252 3 613 (584)
Flux liés aux opérations d'exploitation	13 829	8 218	19 110
<ul style="list-style-type: none"> Dividendes Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an 	(1 575) (9 322)	(900) (9 323)	(1 238) (9 908)
Flux liés aux opérations financières	(10 897)	(10 223)	(11 146)
<ul style="list-style-type: none"> Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles Produits de cessions d'immobilisations corporelles Variation des autres immobilisations financières 	(214) (100)	(242) 1 325	(447) (1 162)
Flux liés aux opérations d'investissements	(314)	1 083	(1 609)
Variation de la trésorerie	2 617	(920)	6 356
TRÉSORERIE AU 1^{er} JANVIER	5 426	8 043	7 123
Variation de la trésorerie	2 617	(920)	6 356
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	8 043	7 123	13 479



Annexe aux Comptes Sociaux

Pour les Exercices clos aux 31 décembre 2002, 2003, 2004

Note 1. Les principes et méthodes comptables

A. APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire

D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	20	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives de rentabilité future.



E. STOCKS

Les stocks concernent l'activité marchand de biens. Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

F. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

H. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

I. INTÉGRATION FISCALE

En tant que société tête de groupe, Groupe Crit est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du pré-compte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 2. Événements de l'Exercice

Aucun événement significatif n'a eu lieu en 2004.

Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2002	Acquisitions	Cessions	2003	Acquisitions	Cessions	2004
• Droits audiovisuels	777			777			777
• Licences	424	180		604	434	6	1 033
• Droit au bail	18			18			18
Immobilisations incorporelles	1 219	180		1 399	434	6	1 828
• Terrains	453			453			453
• Constructions	121			121			121
• Installations techniques	25	3		28			28
• Installations générales	767	51		818	13		831
• Matériel de transport							
• Matériel de bureau, info, mobilier	123	6		129	5		134
Immobilisations corporelles	1 489	60		1 550	18		1 568
• Titres de participation	119 348	237	261	119 324	120	300	119 144
• Prêts	75			75		5	70
• Dépôts et cautionnements	13 340		1300	12 040	748		12 788
Dividendes à recevoir					599		599
Immobilisations financières	132 763	237	1 561	131 439	1 467	305	132 601
TOTAL GÉNÉRAL	135 471	478	1 561	134 388	1 919	311	135 996

Dans les dépôts et cautionnements figurent le dépôt prévu dans le contrat de titrisation.

Note 4. État des amortissements

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	2002	Dotations	Reprises	2003	Dotations	Reprises	2004
• Licence	375	52		427	190		617
Immobilisations incorporelles	375	52		427	190		617
• Terrains							
• Constructions	88	12		100	6		106
• Installations techniques	25			25	0		25
• Installations générales	329	56		385	59		444
• Matériel de transport							
• Matériel de bureau, info, mobilier	107	5		112	5		117
Immobilisations corporelles	549	73		622	70		692
TOTAL GÉNÉRAL	924	125		1 049	261		1 310

Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2002	Dotations	Reprises	2003	Dotations	Reprises	2004
• Amortissements dérogatoires							
Total provisions règlementées							
• Provision pour litiges Prud'hommes							
• Provision pour litiges clients							
• Provision pour litiges fournisseurs		95		95	30		125
• Provision situation nette négative filiales							
Total provisions risques et charges		95		95	30		125
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titres participations	773			773	307		1 080
• Provision dépréciation prêts							
• Provision dépréciation stocks							
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants filiales	344	105	74	376	14		390
• Provision dépréciation autres débiteurs							
• Provision situation nette négative filiales					793		793
Total provisions pour dépréciation	1 900	105	74	1 932	1 114		3 046
TOTAL GÉNÉRAL	1 900	200	74	2 027	1 144		3 171

Note 6. Stocks

En milliers d'euros	2002	2003	2004
Appartement			
Local industriel	267	267	267
TOTAL VALEUR BRUTE	267	267	267
Provision pour dépréciation			
TOTAL VALEUR NETTE	267	267	267

Note 7. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.



Note 8. Autres actifs

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Fournisseurs débiteurs	76	125	171
• TVA	232	149	225
• Impôt sur les bénéfices	2 550	523	
• Comptes courants intégration fiscale		586	5 310
• Comptes courants filiales			
• Charges constatées d'avance	79	91	101
• Autres	178		24
TOTAL	3 115	1 474	5 830

Note 9. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les titres d'autodétention représentant 0,15 % du capital social.

INVENTAIRE DES VALEURS DU PORTEFEUILLE

	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
SICAV Capi cash	313,2	315	113,6	114
Actions propres	11,90	66,40	291,70	295,40

Note 10. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	À la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,360 €



B. CAPITAUX PROPRES

	31/12/02	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/03	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/04
• Capital	4 050				4 050			4 050
• Réserve légale	405				405			405
• Ecart de réévaluation								
• Réserve réglementée								
• Autres réserves	3 278			7 400	10 678		12 722	23 400
• Provisions réglementées								
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	7 733			7 400	15 133		12 722	27 855
• Résultat de l'exercice	8 300			(8 300)	13 960		(13 960)	17 799
• Dividendes				900			1 238	
TOTAL	16 033				29 093			45 655

Note 11. Dettes financières

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Emprunts auprès des établissements de crédit	32 577	23 224	13 336
• Cautionnement reçu	1	1	1
• Découverts bancaires	393	1 644	26
• Participation des salariés	7	1	
• Comptes courants du groupe et associés			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	32 978	24 870	13 363

Les emprunts sont à taux fixe et à taux variable, y figure l'emprunt MT Crédit Lyonnais, contracté dans le cadre du financement de l'acquisition d'Eurist. Le montant à l'origine était de 38 millions d'euros, au 31/12/04, le solde de l'emprunt s'élève à 12,6 millions d'euros.

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Partie à court terme	11 378	11 470	7 064
• Partie à long terme	21 600	13 400	6 299
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	32 978	24 870	13 363

Note 12. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Personnel	117	144	130
• Organismes sociaux	149	148	140
• Impôts sur les bénéfices			3 787
• TVA	862	393	253
• Autres charges fiscales	63	61	50
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 191	747	4 360

Note 13. Soldes et opérations groupe

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
ACTIF			
• Clients	2 072	2 140	1 456
• Comptes courants		305	290
PASSIF			
• Clients créditeurs			
• Fournisseurs	717	303	596
• Comptes courants	95 533	87 040	87 778
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	6 281	6 604	6 303
• Intérêts	286	298	320
• Dividendes	10 256	14 939	19 124
CHARGES			
• Autres charges externes	465	414	433
• Intérêts	587	380	240

En Juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis à vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Les comptes courant passifs correspondent pour un montant de 87,7 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe CRIT dans le cadre de la titrisation qui a servi au financement de l'acquisition d'Euristt .

Renseignements divers

Note 14. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 15. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2004 est de 6 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée, au titre de l'exercice 2004, à la somme de 900 milliers d'euros.

Note 16. Résultat financier

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Dépréciation comptes courants	(3)	(105)	(14)
• Dépréciation titres			(123)
• Dépréciation prêts			
• Dépréciation autres débiteurs			
• Intérêts sur emprunts	(2 186)	(1 465)	(945)
• Intérêts sur participations			
• Intérêts sur découverts	(1 830)	(99)	(71)
• Intérêts sur comptes courants (net)	(301)	(82)	80
• Intérêts d'escomptes	(1 479)	(2 176)	(1 925)
• Reprise provision dépréciations comptes courants immo fi	21	74	
• Dividendes	10 256	14 939	19 124
• Produits sur placements	25	7	81
• Gains et pertes de change		(2)	(0)
• Autres			(976)
NET	4 503	11 090	15 230

Note 17. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2002	2003	2004
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations			0
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal	(40)	(7)	(3)
• Dons			
• Autres	(5)	(180)	12
NET	(44)	(187)	10



Note 18. Charges à répartir sur plusieurs exercices

En milliers d'euros	31/12/2002	Augm.	Dotation	31/12/2003	Augm.	Dotation	31/12/2004
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 236		297	939		297	642

Les charges à répartir sont constituées des frais de montage des financements de l'acquisition d'Euristt et sont amorties sur 5 ans, période correspondant à la durée du contrat de titrisation.

Note 19. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
• Intérêts courus sur participation des salariés	4	0	0
• Fournisseurs factures non parvenues	675	965	701
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	64	101	67
• Etat impôts et taxes à payer	101	87	94
• Assurance à payer	93	257	66
• Intérêts courus sur emprunts	86	48	28
• Banque intérêts courus à payer	17	28	26
TOTAL	1 040	1 486	983

Note 20. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
• Etat produit à recevoir	5	0	0
• Client factures à recevoir	4	0	0
• Produit vente appartement à recevoir		0	0
• Fournisseurs avoirs à recevoir	76	125	171
• Assurance à recevoir	0	0	0
TOTAL	85	125	171

Note 21. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
• Exploitation	79	91	101
TOTAL	79	91	101



Note 22. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2004			
• Résultat courant	17 623	-163	17 786
• Résultat exceptionnel	10	-4	13
RÉSULTAT COMPTABLE	17 633	-166	17 799
2003			
• Résultat courant	13 477	-605	14 082
• Résultat exceptionnel	-187	-66	-121
RÉSULTAT COMPTABLE	13 290	-671	13 961
2002			
• Résultat courant	6 654	-1 676	8 330
• Résultat exceptionnel	-45	-15	-30
RÉSULTAT COMPTABLE	6 609	-1 691	8 300

Note 23. Engagements hors bilan

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
• Provision indemnités de départ à la retraite	36	7	9
• Engagements donnés sur emprunts (1)	229	26 717	27 586
• Hypothèque immeuble Saint-Ouen	20 000	20 000	20 000
• Engagements donnés sur crédit-bail	5 112	7 797	7 393
• Engagements données sur cession de créances	12 500	6 250	0

(1) y figure la caution donnée par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, les Compagnons, Les Volants, AB Intérim et Effika.

Note 24. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 25. Litige latent

Il existe un litige avec un intermédiaire financier. Le Groupe Crit bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

Note 26. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales										
• CRIT INTÉRIM	1530	26 486	98,90	885	885	3 000		215 748	4 794	4 441
• LEBREC	152	-142	95,00			76		-103	-39	
• CRIT CENTER	53	1 178	95,00	85	85			5 935	195	173
• PARIS Ile de France Sécurité Sarl (****)	61	-896	95,00	186	0			6 368	-384	
• EUROSURETE (Ko protection)	8	-59	95,00	7	7	67		984	-45	
• E.C.M.	31	1 700	99,00	30	30			14 034	751	180
• MASER	153	-2 335	99,00	30	30	2 600	229	27 559	131	
• COMPUTER	30	150	95,00	3	3			2 687	92	19
• HILLARY	8	143	99,90	761				938	63	15
• RUSH	76	121	97,90	75	75			1 391	63	18
• LES COMPAGNONS	46	6 454	95,00	43	43			95 621	1 442	2 491
• R.H.F.	8	481	95,00	7	7			4 225	89	49
• AB INTÉRIM (*)	23	2 258	95,00	NS	NS			33 200	605	1 399
• ARIANE MEDICAL	8	109	95,00	141	141			11	-1	0
• GROUPE EUROPE HANDLING	80	1 686	99,76	4 812	4 812	116	7 393	10 167	658	
• CRIT INTÉRIM Italie (****)	516	-124	99,00	512	388			0	-13	
• MARINE	8	40	100,00	45	45			236	1	24
• SKY HANDLING PARTNER	1 220	1 594	100,00	1 037	1 037			10 565	786	
• SKY HANDLING PARTNER (Shannon)	1	-16	100,00					110	-16	
• CRIT RESSOURCES HUMAINES (**)	1	-178	100,00			238		0	-3	
• CRIT INTÉRIM Suisse	130	737	98,90					9 423	126	0
• EURISTT SA	22 801	59 257	100,00	110 579	110 579			355	9 734	6 130
• EURISTT France	45 006	66 031	100,00					595 963	10 599	
• LABORALIA	85	-435	100,00					5 137	-235	
• PROPARTNER	77	-113	100,00					2 577	47	
• CRIT	37	-2	100,00					0	-1	

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 euros

(**) Avances provisionnées à 100%

(***) Fusion avec CRIT INTERIM

(****) Titres provisionnés + situation nette

(*****) Titres provisionnés

N/S Non Significant

Note 26. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes										
• LES VOLANTS	320	1 599	98,08					17 356	396	544
• GESTION TRAVAIL INTERIM (***)										
• GALITE DIFFUSION	114	292	94,92					1 253	6	
• EUROPE HANDLING	244	403	99,66					14 484	132	
• EUROPE HANDLING Roissy	153	588	99,52					20 772	115	
• EUROPE HANDLING MAINTEN.	38	342	99,52					3 418	289	
• AERO HANDLING	38	121	99,42					2 234	55	
• ASSISTANCE MATERIEL AVION	38	112	99,52					1 135	82	
• AIRLINES GROUND SERVICES	38	-420	99,52					17 905	35	
• I F M A	38	219	99,52					1 401	215	
• CONGO HANDLING	152	-23	60,85					3 201	-290	
• MAYDAY TT	229	854	98,89					2 450	28	53
• EFFIKA	76	799	98,80					9 737	315	225
• K INTERIM (***)										
• CP										
• OTESSA	30	117	99,00					404	0	0
• EHC	40	37	99,76					7 076	32	
• CRIT MAROC	134	-46	90,00				140	2 291	50	
• AWAC	38	11	99,76					1 620	70	
Autres participations										
• ATIAC (**)	23	-141	50,00	11	0			0	0	
• SCI BOIS RIGAUT	15	52	90,00	12	12	3		13	9	
• SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14			0	0	
• SCI CAMBRAIE	84	37	100,00					11	8	
• SCI SARRE COLOMBE	343	157	100,00					40	28	

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 euros

(**) Avances provisionnées à 100%

(***) Fusion avec CRIT INTERIM

(****) Titres provisionnés + situation nette

(*****) Titres provisionnés

N/S Non Significant



Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2004

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.D de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes et la cohérence des valeurs d'inventaire des titres de participations avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 19 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Effika et Crit Intérim.

Administrateur concerné : Madame Nathalie Jaoui.

Dans le cadre de l'octroi d'une garantie financière au profit des sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Effika et Crit Intérim, dans les conditions prévues par les articles L 124-8, R 124-7 à R 124-27 du Code du Travail, votre société a consenti au profit du Crédit Lyonnais, une caution limitée à 27.216.901 euros.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2004, a été consentie pour une durée expirant le 15 juillet 2005.

Avec la société Groupe Europe Handling.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Dans le cadre de trois contrats de crédit bail conclu le 24 juin 2004 par la société Groupe Europe Handling et portant sur divers matériels, votre société a consenti au profit de la Sogelease, un engagement de poursuite de location des matériels en substitution du locataire pour un montant global maximum de 634 528 euros.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 juin 2004.

- Dans le cadre d'un contrat de crédit bail conclu le 11 août 2004 par la société Groupe Europe Handling et portant sur divers matériels, votre société a consenti au profit de la Sogelease, un engagement de poursuite de location des matériels en substitution du locataire pour un montant global maximum de 195 910 euros.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 novembre 2004.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Effika et Crit Intérim.

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui et Madame Karine Guedj.

Dans le cadre de l'octroi d'une garantie financière au profit des sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Effika et Crit Intérim, dans les conditions prévues par les articles L. 124-8, R 124-7 à R 124-27 du Code du Travail, votre société a consenti au profit du Crédit Lyonnais, une caution limitée à 26.348.363 euros.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2003, a été consentie pour une durée ayant expiré le 30 juin 2004.

Avec la société Groupe Europe Handling.

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui et Madame Karine Guedj.

- Dans le cadre de la mise en place d'une ligne de crédit d'un montant de 750 000 euros au profit de la société Groupe Europe Handling et de ses filiales, votre société a consenti au profit de la Caisse d'Epargne, un engagement de bonne fin du concours accordé.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 28 juillet 2003, a été consentie pour une durée ayant expiré le 24 juin 2004 et a été renouvelée jusqu'au 24 juin 2005 par votre Conseil d'administration du 26 juillet 2004.

- Dans le cadre de la mise en place d'un crédit d'un montant de 700 000 euros au profit de la société Groupe Europe Handling, votre société a consenti au profit de la Caisse d'Epargne, une caution limitée à la somme en principal de 700 000 euros pour une durée de trois années.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 novembre 2003.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Lixxbail S.A., en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, et à concurrence de 1 434 486,60 euros hors taxes, de poursuivre l'exécution de contrats de location de matériels divers, consentis pour une durée de 36 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 avril 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Sogelease France, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 618 301,44 euros, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de matériels consenti en date du 9 juillet 2002 pour une durée de 36 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 18 juillet 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Sogelease France, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 248 627,40 euros, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de matériels divers consenti en date du 5 juillet 2002 pour une durée de 60 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 octobre 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Loxxia Multibail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :

- pour le 1^{er} : un montant global de 487 646 euros HT payable en 84 loyers mensuels ;
- pour le 2nd : un montant global de 1 109 705 euros HT payable en 84 loyers mensuels.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Slibail-Location, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant paiement :

- pour le 1^{er} : de 60 mensualités de 10 587 euros HT ;
- pour le 2nd : de 60 mensualités de 5 737 euros HT.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 25 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Procrédit-Probail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution du contrat de location portant sur divers matériels et consenti moyennant paiement de 60 loyers mensuels de 3 898,35 euros HT.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 juillet 2001.

Avec la société Maser.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a accordé pour une durée illimitée à la société Maser, sa caution à hauteur de 228 673 euros au profit du Crédit Lyonnais ;
- Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 91 469,41 euros.

Avec les sociétés CRIT Intérim, Les Compagnons, Ab Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et CRIT Sécurité.

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj et Madame Yvonne Guedj.

Il a été conclu le 19 juin 2002, une convention cadre de cession de créances professionnelles entre votre société et certaines de vos filiales (Crit Intérim, Les Compagnons, Ab Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et CRIT Sécurité), le Crédit Lyonnais, Ester Finance Titrisation et Eurofactor.

Cette convention a pour objet la mise en place d'une opération de titrisation de créances commerciales des sociétés filiales de votre société indiquées ci-dessus pour un montant de 75 millions d'euros.

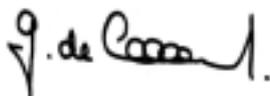
A ce titre, les sociétés filiales ci-dessus indiquées, mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres du Crédit Lyonnais pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Fait à Paris, le 19 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres
du personnel salarié et des mandataires sociaux
(Assemblée Générale du 16 juin 2005)

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

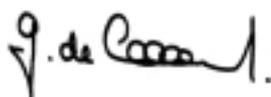
En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris, le 1er juin 2005

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Nous commenterons les comptes de l'exercice en abordant successivement :

- L'activité de l'ensemble du groupe,
- L'activité des filiales par pôle,
- Les comptes sociaux de la société Groupe CRIT,
- Les perspectives pour l'exercice 2005,
- Les informations juridiques.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Transition vers les normes IFRS :

Dans le cadre de l'application obligatoire dès 2005 des normes comptables internationales publiées par l'IASB pour les sociétés européennes cotées, le groupe CRIT a structuré son projet de transition aux nouvelles normes en 5 grandes phases.

1 – Etude préliminaire :

- Analyse des normes
- Identification des divergences normes groupe / IFRS en vigueur
- Identification des transactions / opérations / traitements présentant des divergences avec les IFRS
- Evaluation des impacts pour le groupe
 - sur les grands agrégats financiers
 - sur les ratios financiers
 - en terme de communication financière (notamment si des changements importants de tendance dans les ratios de structure financière et de performance économique du groupe venaient à se produire).

2 – Préparation du déploiement du projet :

- Recensement des données et informations nouvelles nécessaires
- Identification des modifications à apporter au plan de comptes
- Préparation de la documentation à remettre aux sociétés du groupe concernées
- Mise à jour du manuel des procédures comptables
- Préparation et réalisation des modules de formation pour les équipes concernées
- Préparation des cahiers des charges fonctionnels de modification des systèmes d'information et de reporting

3 – Adaptation des systèmes d'information et mise en œuvre :

- Reporting interne
- Applicatifs informatiques

4 – Elaboration des comptes au 01/01/04



5 – Veille technique : Suivi de l'évolution des normes et des obligations réglementaires pour mise en œuvre.

Le groupe a démarré le projet de transition aux nouvelles normes IAS / IFRS en Janvier 2004. Les normes ont été analysées et les principales divergences (par rapport aux principes actuellement suivis par le groupe) identifiées. Les analyses des divergences et des impacts correspondants seront finalisées en Juillet 2005. L'avancement du projet est conforme à l'objectif du groupe de publier les chiffres d'affaires trimestriels et les comptes semestriels 2005 aux normes IAS avec le comparatif 2004 retraité.

Le groupe CRIT applique déjà certaines dispositions des normes internationales IAS / IFRS en matière d'évaluation et de comptabilisation. Le groupe respecte notamment, dans leurs aspects les plus significatifs, les dispositions prescrites pour la comptabilisation des contrats de location (IAS 17), des immobilisations corporelles (IAS 16, méthode du coût historique) et des indemnités de départ à la retraite (IAS 19). Le groupe utilise la méthode prospective, il utilisera en normes IFRS la méthode rétrospective.

En revanche, le groupe a pu identifier, à ce stade, des divergences avec les normes et projets suivants dont l'incidence pourrait être significative sur ses états financiers :

IAS 1 : La totalité des normes constituant le référentiel de l'IASC n'est pas appliquée.

IAS 8 : Le résultat d'exploitation exclut les éléments aujourd'hui imputés en " Résultat exceptionnel " et qui correspondent principalement aux charges associées aux accords transactionnels, redressements suite à contrôles, aux plus ou moins values sur cessions d'actifs et aux régularisations de charges sur exercices antérieurs.

IAS 36 : Le groupe amortit ses écarts d'acquisition de manière linéaire, alors que la norme IAS 36 prévoit la suppression de cet amortissement en liaison avec des tests de dépréciation annuels systématiques et l'obligation d'un amortissement exceptionnel en cas d'indice de perte de valeur durable.

IAS 39 : Le traitement comptable relatif à l'affacturage sans recours de certaines créances par la filiale Eurist et à l'opération de titrisation des créances commerciales mise en place par Groupe CRIT et certaines de ses filiales pourra être révisé, et faire le cas échéant l'objet d'une consolidation, au regard des évolutions de la norme IAS 39.

Les comptes consolidés du groupe

LES CHIFFRES CLES (EN MILLIONS D'EUROS)

	2001	2001 PF	2002	2003	2004
• Chiffre d'affaires	466,9	1 125,6	1 111,0	1 094,5	1 122,3
• Résultat d'exploitation	23,1	44,6	43,3	35,6	38,6
• Résultat financier	(2,7)	(12,0)	(10,3)	(7,2)	(5,4)
• Résultat courant	20,4	32,6	33,0	28,4	33,2
• Résultat net part Groupe	9,4	1,2	6,1	3,5	7,2
• Effectifs permanents	2 979	2 979	3 161	3 514	3 807



Nous vous présentons ci-dessous les comptes consolidés du groupe que nous vous demandons d'approuver et qui laissent apparaître un résultat net part du groupe de 7 185 993 €.

• Compte de résultat

Après trois trimestres consécutifs de croissance, le chiffre d'affaires du groupe s'établit au 31 décembre 2004 à 1 122,3 M€, en progression de 2,5 %.

Cette progression, réalisée exclusivement par croissance organique, profite aux deux pôles d'activité du groupe, le travail temporaire et le pôle multiservices.

Le pôle travail temporaire (qui représente 88,5 % du chiffre d'affaires réalisé par le groupe), pénalisé en 2003 par un environnement sectoriel difficile, renoue avec la croissance et enregistre en 2004 une progression de 1,4 % de son chiffre d'affaires qui s'établit à 1 000,9 M€.

Le pôle multiservices, confirme sa dynamique de croissance et enregistre une progression de 8,5 % de son chiffre d'affaires, à 142 M€ contre 130,9 M€ en 2003.

La croissance du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une progression de la rentabilité opérationnelle.

Le résultat d'exploitation du groupe progresse de 8,6 % à 38,6 M€ contre 35,6 M€ en 2003.
La marge opérationnelle ressort à 3,44 % contre 3,25 % sur l'exercice 2003.

L'analyse semestrielle du résultat d'exploitation montre une amélioration continue : il s'établit à 3,62 % du chiffre d'affaires au second semestre contre 3,24 % le semestre précédent.

Par pôle d'activité,

- le résultat d'exploitation du travail temporaire progresse de 2 %. Il s'établit à 33,1 M€ contre 32,5 M€ en 2003 ;
- avec un résultat d'exploitation en progression de 31 % par rapport à l'exercice précédent, le secteur aéroportuaire augmente encore son niveau de marges : le résultat d'exploitation s'établit à 4,7 % du chiffre d'affaires contre 4,4 % en 2003.
- Les autres activités confirment le redressement amorcé en 2003. Le résultat d'exploitation, à 2,1 M€, est multiplié par cinq et s'établit à 3,07 % du chiffre d'affaires.

Du résultat d'exploitation au résultat net :

- la charge financière, bénéficiant de la baisse des frais financiers liée à la réduction de l'endettement (diminué de 27 M€ sur l'exercice), est réduite de 1,7 M€,
- la perte exceptionnelle est ramenée de (1,9) à (0,5) M€.

Le résultat net avant amortissement des survaleurs enregistre une progression de 18 % à 20,7 M€ et le groupe double son résultat net qui passe de 3,6 M€ en 2003 à 7,2 M€ en 2004.

• Bilan

L'essentiel des variations est lié à la diminution des actifs incorporels (amortissement des goodwill) et des dettes financières.

L'exercice 2004 traduit une diminution de 27 M€ de la dette par rapport à l'exercice précédent.
La dette nette s'établit, après titrisation, à 4 M€ à fin décembre 2004 et avant titrisation à 92 M€.

Avant prise en compte de la titrisation, la dette représente 2,1 fois l'EBE contre 2,9 fois fin 2003.

La couverture des frais financiers par l'EBE s'améliore de 5,6 en 2003 à 8,1 en 2004.

L'évolution de ces ratios confirme la capacité du groupe à financer sereinement l'acquisition d'Euristt.

• **Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été engagée.

• **Conséquences environnementales et sociales de l'activité**

L'activité du groupe est sans incidence sur l'environnement.

En 2004, l'effectif des salariés permanents est composé de 60 % de femmes et de 40 % d'hommes ; 13,5 % des salariés ont moins de 25 ans et 61,5 % moins de 35 ans.

34 % des salariés bénéficient d'un statut cadre et les salariés du groupe bénéficient de la réduction du temps de travail, par une réduction en jours, en heures ou par une réduction combinée.

Grâce à un réseau de 360 agences, le groupe offre aux collaborateurs intérimaires l'appui d'une équipe de professionnels formés à leur écoute :

- un dispositif d'accompagnement psychologique individuel destiné aux intérimaires victimes d'accident du travail est mis en place,
- un département " emploi et handicap " a été créé à l'effet de favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et accompagner les entreprises dans leur démarche de cohésion sociale ; la mission de ce département tend à l'amélioration de l'employabilité des personnes handicapées en les accompagnant dans leur parcours grâce à des missions adaptées à leurs compétences.

Le groupe a poursuivi également le module de formation destiné aux collaborateurs permanents pour les aider à faire face aux incivilités et agressions de plus en plus fréquentes.

Les filiales

L'activité du groupe étant presque exclusivement exercée en France, il n'est pas fourni de répartition géographique des activités.

Par ailleurs, concernant les données qui vous sont présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (20,6) M€ pour 2004, (23) M€ pour 2003, (20,8) M€ pour 2002 et (17,7) M€ pour 2001.

LE POLE TRAVAIL TEMPORAIRE

En M€	2001	2001PF	2002	2003	2004
• Chiffre d'affaires	384,8	1 043,4	1 012,0	986,6	1 000,9
• Résultat d'exploitation	19,7	41,2	41,1	32,5	33,1



L'exercice 2004 marque la reprise de la croissance de notre pôle qui, avec un chiffre d'affaires de 1 000,9 M€ enregistre une progression de 1,4 %.

Cette bonne performance s'inscrit dans le cadre d'une amélioration continue de l'activité au fil des mois. Ainsi, l'analyse semestrielle de l'évolution du chiffre d'affaires montre une accélération de la croissance (+ 3,9 %) au second semestre.

Si l'on neutralise la part d'activité réalisée dans le secteur automobile, la progression du chiffre d'affaires enregistrée s'établit à 5,5 % dans un marché en progression de 4 % ce qui confirme la capacité de notre groupe à conquérir de nouvelles parts de marché, notamment auprès de la clientèle « grands comptes ».

La part de cette dernière a été portée en 2004 à 30 % du chiffre d'affaires réalisé par le pôle (contre 28 % en 2003).

Parallèlement à la progression du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation augmente de 2 %. Il s'établit à 33,1 M€ contre 32,5 M€.

Fidèle à sa stratégie, le groupe poursuit ses efforts d'encadrement étroit de la structure de charges et d'optimisation continue du réseau pour un meilleur maillage du territoire.

13 nouvelles agences ont été ouvertes en 2004 et 6 agences exploitées par les Sociétés Gestion Travail Intérim et K Intérim (sociétés filiales dont l'entier patrimoine a été absorbé par la Société Crit Intérim au cours de l'exercice 2004) ont été pleinement intégrées à notre réseau.

LE POLE AEROPORTUAIRE

En M€	2001	2002	2003	2004
• Chiffre d'affaires	40,9	56,6	59,5	73,1
• Résultat d'exploitation	0,9	3,7	2,6	3,4

Prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG2 (avec 70 000 vols assistés par an), Dublin (avec 17 100 vols assistés par an) et au Congo (où notre groupe s'est implanté en 2003), notre pôle aéroportuaire confirme sa croissance.

Après une progression en 2003 de son chiffre d'affaires de 5,1 %, le pôle enregistre en 2004 une nouvelle croissance de 22,9 % qui porte le chiffre d'affaires à 73,1 M€.

L'analyse semestrielle de l'évolution du chiffre d'affaires démontre une accélération de la croissance au second semestre qui enregistre une progression de 30,1 % par rapport au second semestre 2003.

Ces résultats sont le fruit de nombreux nouveaux succès commerciaux obtenus en 2004 : le renouvellement pour 3 années d'un contrat Air France, 14 nouveaux contrats de prestations directes sur CDG, un développement durable à l'international.

Le pôle poursuit sa politique de développement continu des prestations directes : leur part représente en 2004, 63 % du chiffre d'affaires réalisé par le pôle, contre 52 % en 2003 et 35 % en 2002.

Les effets attendus de cette stratégie se traduisent par une nouvelle progression des marges.

Le résultat d'exploitation progresse de 31 % à 3,4 M€ contre 2,6 M€ en 2003 ; la marge opérationnelle ressort à 4,7 % du chiffre d'affaires contre 4,4 % en 2003.

LES AUTRES ACTIVITES

En M€	2001	2002	2003	2004
• Chiffre d'affaires	58,9	63,1	71,4	69,0
• Résultat d'exploitation	2,5	(1,6)	0,4	2,1

Si le chiffre d'affaires réalisé par le pôle connaît une sensible diminution de 3,36 %, les résultats enregistrés traduisent un redressement confirmé et solide du pôle : la marge opérationnelle s'établit à 3,07 % du chiffre d'affaires en 2004 contre 0,56 % en 2003.

La restructuration menée de l'activité de maintenance industrielle, qui avait déjà permis de réduire la perte d'exploitation de cette activité de (2,4) M€ en 2002 à (1,1) M€ en 2003, continue de produire les effets attendus, avec un résultat d'exploitation positif en 2004 de 0,5 M€.

Les comptes sociaux de Groupe Crit

La société Groupe CRIT, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, est la société holding du groupe.

Elle tire l'essentiel de ses revenus de la facturation de ses prestations aux sociétés filiales et réalise à ce titre en 2004 un chiffre d'affaires de 6,3 M€ contre 6,6 M€ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont ramenées de 4,3 M€ à 4,2 M€, ce qui permet à la société de maintenir son résultat d'exploitation à 2,4 M€.

Le résultat financier qui s'établissait à 11,1 M€ en 2003 progresse de 37,32 % pour s'établir à 15,2 M€. Cette progression est liée tant à l'augmentation des produits de participation qu'à la diminution des charges financières.

Le résultat courant progresse ainsi de 13,5 M€ à 17,6 M€ et le résultat net comptable s'établit à 17,8 M€ contre 14 M€ en 2003.

Les perspectives pour l'exercice 2005 - Évolution prévisible

Les mois de janvier et février 2005 font apparaître une nouvelle progression du chiffre d'affaires réalisé par le groupe de 5,1 %.

Bénéficiant d'un marché du travail temporaire mieux orienté sur les deux premiers mois de l'année et dans un contexte de reprise du secteur automobile, le groupe continue à faire mieux que le marché.

Pour preuve, les résultats enregistrés par le pôle travail temporaire qui font apparaître une progression de l'activité en janvier et février de 4,7 % supérieure à la progression du marché (fixée à 3,2 %).

L'unification finalisée des réseaux Crit Intérim et Euristt sous une seule enseigne et le nouveau potentiel de développement ouvert au groupe avec l'accès aux prestations de placement devraient participer à la dynamique de croissance sur l'exercice.

Le groupe poursuivra également sa volonté de maillage du territoire et de renforcement de son réseau, avec l'ouverture programmée de 25 nouvelles agences.



Le début de l'exercice en cours confirme également la dynamique commerciale du pôle aéroportuaire, avec 16 nouveaux contrats conclus depuis janvier et une nouvelle progression des contrats signés en prestations directes.

LES RESULTATS

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 17 799 426,78 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 1 800 000,00 €
- au poste « autres réserves » 15 999 426,78 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,16 €. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2005.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'au titre des trois précédents exercices, les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
• 2001	11 250 000	0,14 €	0,07 €	0,21 €
• 2002	11 250 000	0,08 €	0,04 €	0,12 €
• 2003	11 250 000	0,11 €	0,06 €	0,17 €

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1 – L'actionnariat de la société

En application des dispositions légales, nous vous précisons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus de 66,66 % du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

2 – Les actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2004 il n'existe aucune action d'autocontrôle.

3 – Les actions auto-détenues

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2004, la Société a procédé entre le 18 juin 2004 et le 31 mars 2005 aux opérations suivantes :

	Achats	Ventes / transferts
• Animation du titre	19 378	16 145
• Actionnariat salarié		
• Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions		
• Opérations de croissance externe		
• Annulation		

Il est précisé que les actions acquises avant le 13 octobre 2004, date d'entrée en vigueur du règlement européen portant réforme du régime des programmes de rachat d'actions concernent uniquement l'animation du titre.

4 – L'autorisation d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature (article L.225-147 du Code de commerce)

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation de compétence pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer, le cas échéant, sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts et faire le nécessaire en pareille matière.

5 – La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

6 – L'autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 337 500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.



Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 35 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 11 812 500 €.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

7 – Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période « d'acquisition » d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du conseil d'administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs sociaux durant l'exercice vous est fournie en annexe au présent rapport.

1 – Le mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 – Les renouvellements de mandats

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

3 – Les rémunérations des mandataires

Il n'est prévu le versement d'aucun jeton de présence aux administrateurs.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés à chaque mandataire social, par la société durant l'exercice écoulé et durant l'exercice précédent clos le 31 décembre 2003.

Mandataires	Dans la société			
	Rémunérations		Avantages en nature	
	2004	2003	2004	2003
• Claude GUEDJ	91 476 €	91 476 €		
• Nathalie JAOUI	178 365 €	172 461 €	3 060 €	1 530 €
• Karine GUEDJ	91 476 €	91 476 €	3 060 €	
• Yvonne GUEDJ				

Les montants sont exprimés en valeurs brutes. Aucune rémunération n'inclut de part variable.

Il n'y a pas de société contrôlante.

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires par des sociétés contrôlées.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1 - Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit SA arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous suggérons de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et à tenir dans l'année 2011.

2 - Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre COLL arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous suggérons de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et à tenir dans l'année 2011.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.



POINTS DIVERS

Il vous est enfin demandé de procéder à la mise en harmonie de nos statuts avec les dispositions de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme des valeurs mobilières.

A cet effet, nous vous proposons de modifier l'article 6, d'insérer un nouvel article 7, de renuméroter les articles suivants, de modifier les articles 8 et 11, d'insérer deux nouveaux articles 13 et 14, de renuméroter les articles suivants et de modifier l'article 26.

Ces articles seraient en conséquence rédigés comme suit :

- **Article 6 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de quatre millions cinquante mille (4.050.000) euros divisé en onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) actions ordinaires de 0,36 euro chacune, intégralement libérées.

- **Article 7 – AVANTAGES PARTICULIERS**

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes actionnaires ou non. La Société peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers.

- **Article 8 – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL**

I. AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté, suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, par tous les moyens et procédures prévues par les dispositions du Code de commerce.

En représentation des augmentations du capital, il peut être créé des actions de préférence jouissant d'avantages par rapport à toutes autres actions, sous réserve des dispositions du Code de commerce régulant le droit de vote.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de « rompus ».

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions en vigueur.

II. REDUCTION DU CAPITAL

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

- **Article 11 – TRANSMISSION DES ACTIONS**

Il est ajouté un premier alinéa rédigé comme suit :
« Les actions sont librement négociables ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

• Article 13 – ACTIONS DE PREFERENCE

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence qui sont elles-mêmes convertibles en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur.

La Société a toujours la faculté d'exiger, par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le rachat ou la conversion de la totalité de ses propres actions de préférence, conformément aux dispositions du Code de commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également déléguer ce pouvoir au Conseil d'Administration.

• Article 14 – EMISSION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES

Le Conseil d'Administration a compétence pour décider ou autoriser l'émission d'obligations. L'Assemblée Générale Ordinaire peut également exercer ce pouvoir.

L'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

• Article 26 – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

1. ROLE ET COMPETENCE

Le premier alinéa demeure inchangé.

Dans le deuxième alinéa, il est supprimé :

- Elle autorise les émissions d'obligations ainsi que la constitution de sûretés particulières à leur conférer.

Le reste de l'article demeure inchangé.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration,



Claude GUEDJ
Président

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

A – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2 – Composition du Conseil d'administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 4 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du Document de Référence.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

A ce jour la composition du Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité du fait de sa structure strictement familiale :

- Un Administrateur cumule les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la Société : Claude Guedj, également fondateur de la Société et Directeur Général de cette dernière depuis sa création.
- Un administrateur est membre du Conseil depuis 36 ans : Yvonne Guedj, épouse de Claude Guedj.
- Un Administrateur est membre du Conseil depuis 1984 : Karine Guedj, également Directeur Général Délégué, Directeur de la Communication du Groupe et fille du fondateur.
- Un Administrateur est membre du Conseil depuis 1992 : Nathalie Jaoui, également Directeur Général Délégué, Présidente des sociétés du pôle travail temporaire du groupe et fille du fondateur.

3 – Délais moyens de convocation du Conseil

Les statuts prévoient des règles simples de convocation, les convocations pouvant être faites par tous moyens et même verbalement. La composition familiale du Conseil ainsi que l'exercice de responsabilités opérationnelles par trois de ses membres facilitent la tenue des Conseils.

Durant l'exercice, les administrateurs se sont réunis en Conseil 12 fois.



4 – Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Tout Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues.

Au cours de l'exercice 2004, 2 Administrateurs ont utilisé la faculté de représentation au cours d'une réunion du Conseil d'Administration.

5 – Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un Administrateur délégué par le Conseil.

6 – Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur.

En application des statuts, les Administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

7 – Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit, préalablement à chaque réunion les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La composition familiale du Conseil et le fait que 3 des Administrateurs occupent des fonctions de Direction opérationnelles garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

8 – Invités du Conseil

En fonction des sujets traités, les Administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les Directeurs Généraux ou Fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la Société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

9 – Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2004.

Il convient également de rappeler que trois des membres du Conseil occupant des responsabilités opérationnelles au sein du Groupe, ils se réunissent par ailleurs dans le cadre de l'exercice de ces responsabilités.



10 – Conventions stipulées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice, 3 nouvelles conventions au regard de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont été conclues, régulièrement autorisées par le Conseil et communiquées aux Commissaires aux Comptes. Le détail de ces conventions figure dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes intégré au Document de Référence.

11 – Comités créés par le Conseil

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Etant donné la composition familiale du Conseil, le nombre restreint d'Administrateurs, les responsabilités opérationnelles assurées par trois des Administrateurs et la souplesse de fonctionnement et réactivité de cette structure, il n'a pas été jugé utile de constituer de Comités spécifiques.

Les Administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.

B – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ET LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration a nommé deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux Administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Conformément à la loi, ces derniers disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Directeur Général, tout comme les Directeurs Généraux Délégués, ne peuvent consentir d'aval, cautionnement ou toute garantie au nom de la société sans autorisation préalable du Conseil.

2. Procédures de contrôle interne mises en place

A – OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, et tout particulièrement à celles propres aux secteurs d'activité du groupe ;
- protection des actifs ;
- optimisation des activités opérationnelles.

A noter que, selon le référentiel « COSO », le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, et ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

B – ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE : ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

1 – Introduction

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du groupe. D'une façon générale, celui-ci a été élaboré à partir d'un recensement des procédures existantes au sein du groupe effectué avec le support de la Direction Financière du groupe.

Le pôle « Travail Temporaire » représentant près de 90 % de l'activité du groupe et certaines des procédures en place pouvant lui être spécifiques, quelques uns des développements relatifs à l'environnement et aux procédures de contrôle interne détaillés ci-après porteront, étant donné son importance, prioritairement sur ce pôle d'activité.

2 – Organisation

Le contrôle interne du groupe se manifeste en premier lieu par le choix de l'organisation de chacune des activités des sociétés du groupe.

L'organisation décentralisée du groupe en pôles d'activité et, pour ce qui concerne le travail temporaire, en Directions Régionales et agences, lui apporte la réactivité et la proximité avec les clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés.

Cette décentralisation est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes ainsi que par la constitution en central de « Fonctions Support » mutualisant des services communs tels que la comptabilité, la gestion de la paye, la trésorerie, le juridique, le droit du travail, la formation, le recouvrement, le contentieux, les achats, l'informatique, la communication et permettant un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Les délégations de pouvoirs sont définies par le Président et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

Les obligations et responsabilités du personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) sont clairement stipulées dans la délégation de pouvoirs annexée au contrat de travail de chacun.

En ce qui concerne le pôle « travail temporaire », ces délégations prévoient en particulier l'engagement de chacun de respecter et faire respecter les textes législatifs, réglementaires et conventionnels applicables, notamment mais non exclusivement, en matière de législation du travail, de recrutement et détachement des salariés intérimaires chez les clients, d'hygiène et sécurité et de représentation des salariés.

3 – Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et mise en œuvre d'un ensemble de politiques et procédures par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de la société et du groupe, et ce, à tous les niveaux de l'organisation.



Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe. Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre. L'Equipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), mise en application et suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. En accord avec les délégations de pouvoirs en vigueur et en fonction de leur importance stratégique, elles doivent être validées ou non par le Président Directeur Général du groupe. Ces procédures sont pour la plupart décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité (travail temporaire, assistance aéroportuaire, services d'ingénierie, maintenance industrielle, formation aux métiers du groupe). Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et font l'objet d'un engagement écrit du Président Directeur Général. Ces procédures stipulent de plus les limites d'autorisation en matière d'engagements (notamment frais de déplacement, achats, investissements).

En ce qui concerne le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines clés suivants :

- Commercial :
 - Prise et traitement des commandes clients
 - Suivi de la prestation de service
 - Gestion de la facturation
 - Gestion du risque clients, recouvrement, contentieux
 - Administration des Grands Comptes

- Ressources humaines :
 - Gestion des candidats et intérimaires
 - Formation du personnel intérimaire
 - Traitement des payes et salaires du personnel intérimaire
 - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
 - Recrutement, gestion du personnel permanent
 - Entretiens annuels, compétences et formation du personnel permanent

- Moyens généraux :
 - Achats et fournisseurs référencés
 - Frais de déplacement
 - Ouverture et équipement d'agences

- Informatique :
 - Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité

- Risques et Sécurité :
 - Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer :

- leur application par tous,
- leur adaptation et amélioration face à l'évolution de l'environnement (exigences clients, motivation du personnel, nouvelles législations, actions de la concurrence, e-business),
- l'optimisation des moyens mis en œuvre,
- la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue lié (Actions d'Amélioration, Groupes de Progrès) font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit stipulent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité (risques importants ou procédure non respectée) lorsque des différences sont observées entre la pratique et les procédures applicables. Le rapport inclut pour chacun d'eux des recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage sur les fiches de non-conformité annexées au rapport d'audit à procéder aux corrections requises dans un délai donné.

Les rapports d'audit sont communiqués au Responsable de l'entité ou du Département audité, au Directeur de l'entité et au Responsable Qualité en charge de l'entité. Ce dernier est chargé de vérifier la mise en place effective des actions correctives.

Dans le cas du travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable Qualité Régional et au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée. Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque trimestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional. Responsable de Secteur et Responsable Qualité Régional doivent vérifier le traitement des non conformités et la mise en œuvre des actions correctives et préventives au sein des agences de leur secteur. Cette obligation figure notamment sur leur fiche de fonction respective.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

4 – Veilles techniques et légales

Le groupe est doté de structures de veille dont le but est d'assurer le respect et le meilleur usage des différentes législations en vigueur, l'identification des risques dans ces domaines ainsi que l'information et le conseil du personnel concerné. Ces structures assurent les fonctions suivantes :

- Veille juridique
- Veille comptable et fiscale
- Veille droit du travail et législation sociale
- Assurance Crédit et Recouvrement de créances
- Veille hygiène et sécurité
- Veille concurrentielle.

En ce qui concerne la veille réglementaire et légale sur le métier du travail temporaire, un interlocuteur national, associé à des interlocuteurs régionaux, assure ce rôle et informe des évolutions toutes les fonctions du groupe et des filiales chargées de les prendre en compte.

Le personnel d'agence est de plus informé des dispositions réglementaires et légales à partir :

- d'informations extraites des notes du SETT (Syndicat des Entreprises de Travail Temporaire), diffusées par fax, mail ou intranet
- de la rubrique « Juridique » sous l'intranet
- d'actions de formation ou d'information de mise à niveau.

La veille comptable et fiscale est assurée par le personnel comptable et la Direction Financière du groupe, cette dernière pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

La diffusion et connaissance approfondie des techniques et législations critiques pour l'exercice, le développement des activités du groupe et l'amélioration de sa productivité sont également assurés par le biais de formations spécialement développées pour répondre aux besoins des sociétés du groupe. Ces formations sont dispensées par deux sociétés du groupe, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

En ce qui concerne le pôle travail temporaire, les informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales en matière de droit, législation du travail et sécurité, sont disponibles et gérées sur le réseau intranet de l'entreprise, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences des filiales concernées, une consultation facilitée et la réduction des documents en circulation.

C – PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

1 – Organisation comptable du groupe

L'information financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe. L'information financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe comptable spécifique, localisée sur le site ou au siège du groupe.

Dans le cas du travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des principales sociétés du pôle, à l'exclusion d'Euristt. Pour cette dernière, l'organisation est identique mais redistribuée par Direction Régionale.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent. Quels que soient les logiciels en service, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'en optimiser et fiabiliser le transfert en comptabilité. Ces transferts sont assortis des procédures de contrôle nécessaires à tous les échelons de la chaîne.

Ainsi, dans le cas du travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et payes des intérimaires sont produites en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique au siège.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au §2.3 et par le contrôle exercé par la Direction du pôle au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité. Les paramètres de paye sont ainsi sécurisés au niveau des agences de travail temporaire. Ce point est d'autant plus important à signaler qu'il concerne 35 000 intérimaires délégués quotidiennement.

Sous l'autorité du Directeur chargé des Finances, la Direction Comptable Groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe. Ainsi :

- Elle assume la production et l'analyse des comptes consolidés du groupe dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.
Elle produit les déclarations fiscales de la société mère (intégration fiscale) ainsi que les déclarations mensuelles et annuelles de charges sociales pour la plupart des sociétés du groupe.
- Elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- Elle pilote le processus budgétaire et produit le reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- Elle conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale et afin de répondre aux nouveaux besoins identifiés. Elle veille à l'application par les différentes sociétés des principes comptables communs au groupe.
- Elle identifie et réalise les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du groupe.



2 – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clef de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction des Pôles, Directions Régionales, agences, départements financiers siège et filiales), contribue à la qualité et fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Au niveau du travail temporaire, les agences analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

3 – Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés réalisés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

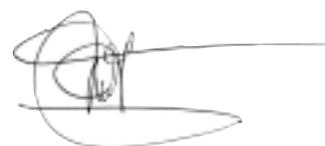
L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. La Direction Comptable Groupe en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique.

4 – Transition vers les normes IFRS

Les comptes consolidés 2004 retraités aux normes IFRS ne seront établis qu'au second trimestre 2005. Il est donc prématuré de communiquer les comptes établis sur la base des nouvelles normes comptables internationales avec le critère de pertinence et de fiabilité souhaitable, accompagnés d'un avis des commissaires aux comptes conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la transition aux normes IFRS.

Les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2005 seront présentés selon les nouvelles normes comptables internationales avec des états financiers au 30 juin 2004 comparables, ainsi qu'une situation nette d'ouverture retraitée.



Claude Guedj
Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société Groupe Crit, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS

2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit

32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe CRIT
152 Bis, avenue Gabriel Péri
93 400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Crit et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 19 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

«À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son groupe. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.»

Fait à Saint-Ouen, le 31 mai 2005

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.
32, rue Guersant 75017 PARIS
Représenté par Christian MARTIN
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES (indépendant)
2, avenue Hoche 75008 Paris
Représenté par Gilles de COURCEL
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Pierre COLL
34, place des Corolles - 92908 Paris La Défense 2
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE
2, avenue Hoche 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Crit et en application de l'article 211-5-2 du Règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de Groupe Crit. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation, à l'exception de notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui comprend l'observation suivante, figurant dans la troisième partie du rapport : « Par ailleurs, concernant le passage aux normes IFRS, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Transition vers les normes IFRS » du rapport de gestion du Conseil d'administration et sur le paragraphe 3 du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne qui décrivent les travaux mis en œuvre et leur état d'avancement. ».

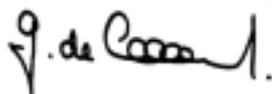
Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 1er juin 2005

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gilles de Courcel



Christian Martin

Information annexe :

Le présent document de référence inclut :

- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement pages 82 et 65 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (page 109 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Groupe Crit sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUJ
Directeur Général Délégué
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

Groupe CRIT

- **Siège social (article 4 des statuts)**

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

- **Forme Juridique (article 1 des statuts)**

Société Anonyme, régie par les articles L 210-1 et suivants du Code de commerce.

- **Registre du Commerce et des Sociétés**

622 045 383 RCS BOBIGNY - Code APE : 652E

- **Date de création**

La société a été créée le 19 août 1962

- **Durée (article 5 des statuts)**

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

- **Exercice social (article 35 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

- **Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

L'exercice de l'activité de marchand de biens ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.



- **Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 37 des statuts)**

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

- **Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 37 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

- **Assemblées Générales (extraits des articles 21 à 34 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

- **Indivisibilité des actions - Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 11 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- **Droits de vote double (article 31 des statuts)**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même Actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

- **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

- **Perte du droit de vote double**

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

- **Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 10 des statuts)**

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

- **Forme des actions (article 9 des statuts)**

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

- **Consultation des documents sociaux**

Les statuts, les différents procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société :

Groupe CRIT
152 Bis avenue Gabriel Péri
93400 SAINT-OUEN



2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- Capital social

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4 050 000 €.

D'autre part, il a été procédé à la division par cinq de la valeur nominale de l'action portant ainsi celle-ci à 0,36 € et à 11 250 000 le nombre d'actions composant le capital entièrement libéré.

- Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

- Capital autorisé non émis

En euros	AGM	Échéances	Montants autorisés	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2004	Autorisations résiduelles
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	22/06/2000	21/06/2005	10 % du total des actions émises par la société	Néant	Néant	10 % du total des actions émises par la société
Autorisation globale ; Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	18/06/2004	17/08/2006	6 000 000 €	Néant	Néant	6 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE ou PPESV	18/06/2004	17/06/2009	500 000 €	Néant	Néant	500 000 €

- Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004 a délégué pour une durée de 26 mois au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne peut être supérieur à 6.000.000 euros. Ce montant inclut le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux textes, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital.

Ces émissions peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration peut conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le prix des titres représentatifs du capital est déterminé conformément aux dispositions légales.

Il est également prévu que le Conseil a les pouvoirs nécessaires pour réaliser sur sa seule décision toute augmentation de capital par incorporation de primes et/ou réserves par voie d'élévation du nominal ou création de titres nouveaux.

Ces délégations expirent le 17 juin 2006.

- **Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

L'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 500 000 euros, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise en faveur desquels elle a supprimé le droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation, consentie pour une durée de cinq années n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 17 juin 2009.

- **Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2000 a autorisé pour une durée de cinq années le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L 225-177 à L 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés tant de la société que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Cette autorisation n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 21 juin 2005.

- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % pour rémunérer des apports en nature de titres**

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale, prévue le 16 juin 2005, de conférer au Conseil d'Administration une délégation de compétence pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social.

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes aux membres du personnel et/ou à certains mandataires sociaux**

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale, prévue le 16 juin 2005, de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution.



L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période « d'acquisition » d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. En outre, les bénéficiaires devraient conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation.

• Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale mixte du 18 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital, soit 337.500 actions. Cette autorisation a fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF le 27 mai 2004 sous le numéro 04-503.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2004, la société a réalisé, depuis le 18 juin 2004, les opérations suivantes :

	Flux bruts cumulés		Ventilation par objectifs			
	Achats	Ventes	Régularisation de cours		Autres objectifs	
			Achats	Ventes	Achats	Ventes
Nombre de titres	19 378	16 145	19 378	16 145	0	0
Cours moyen de la transaction	20,07	20,87			—	—
Montants	338 873,92	336 951,48			0	0

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2005 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 0,12 %
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2005 :
 - titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 13 220
 - titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 282 206,79 euros
- valeur de marché du portefeuille : 343 455,60 euros

(calculé sur la base d'un cours de marché de 25,98 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant le 31 mars 2005)

Cette autorisation de rachat d'actions expire le 17 décembre 2005.

- Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 16 juin 2005 d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel 337 500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 11 812 500 euros.

Aucune annulation de titres n'est prévue dans le cadre de ce programme.

- **Évolution du capital de Groupe Crit**

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.



3. Évolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 13 avril 2005)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 840 845	69,70	79,68
• Yvonne GUEDJ	135 500	1,20	1,38
• Membres de la famille (5 pers.)	588 430	5,23	5,36
• Public	2 670 584	23,74	13,58
• Autodétention	14 641	0,13	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00

- Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'Actions			% du capital			% des droits de vote		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
• Claude GUEDJ	7 840 845	7 840 845	7 840 845	69,70	69,70	69,70	80,08	79,55	79,53
• Yvonne GUEDJ	473 000	135 500	135 500	4,20	1,21	1,20	4,83	1,37	1,37
• Nathalie JAOUI	146 110	258 610	220 610	1,30	2,29	1,96	0,80	2,63	2,24
• Karine GUEDJ	146 110	243 610	193 660	1,30	2,16	1,72	0,80	1,81	1,30
Total Dirigeants	8 606 065	8 478 565	8 390 615	76,50	75,36	74,58	86,51	85,36	84,44
Autres membres de la famille (3 pers.)*	145 660	258 160	225 560	1,29	2,29	2,00	0,74	1,88	2,29
Public	2 496 280	2 491 736	2 617 401	22,19	22,15	23,27	12,75	12,76	13,27
Autodétention	1 995	21 539	16 424	0,02	0,20	0,15	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUI, époux de Nathalie JAOUI ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionariat 2002, 2003 et 2004 ont été respectivement arrêtées au 31 mai 2002, 24 avril 2003 et 31 décembre 2004.

Note 4 : Une étude sur les Titres au Porteur Identifiable a été réalisée à la date du 3 septembre 2002. 1 549 actionnaires ont été identifiés à la même date.

Le 18 mars 1999, la société Groupe CRIT (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris. A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital dans le public.

4. Marché des titres

• Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI a été signé le 24 septembre 2003 et déposé auprès des autorisés de tutelle (EURONEXT PARIS SA – COB) entre la Société Groupe CRIT et la Société Oddo Midcap (anciennement dénommée CLSE-Small Caps) à qui a été confiée la gestion dudit contrat.

• Lieu de cotation et catégories des titres cotés

Place de cotation des actions :

Paris - Euronext Eurolist à compter du 18 mars 1999

Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 13 avril 2005 : 11.250.000

Volumes traités et évolution des cours (source Fininfo)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas
• Novembre 2003	74 906	17,00	15,51
• Décembre 2003	136 644	15,97	14,50
• Janvier 2004	389 907	20,50	15,90
• Février 2004	116 738	19,30	16,95
• Mars 2004	111 998	20,16	16,70
• Avril 2004	19 553	19,85	17,20
• Mai 2004	66 586	18,40	16,70
• Juin 2004	84 786	19,76	17,30
• Juillet 2004	60 784	19,55	17,21
• Août 2004	132 264	19,30	16,05
• Septembre 2004	88 913	19,59	16,20
• Octobre 2004	172 125	18,49	15,88
• Novembre 2004	73 296	18,45	18,05
• Décembre 2004	212 747	18,39	17,00
• Janvier 2005	383 657	24,25	18,10
• Février 2005	444 368	27,00	21,81
• Mars 2005	77 106	26,98	22,60
• Avril 2005	186 551	24,79	21,62

5. Nantissements, garanties et sûretés

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE L'ÉMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

À la connaissance de la société, il n'existe aucune sûreté portant sur les actions de Groupe CRIT.



NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES)

Type de nantissements / hypothèques (en milliers d'Euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti	Montant actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
S/immo. incorporelles	Néant	Néant	/		Néant	Néant	Néant
Hypothèque de 1er rang sur le terrain de l'immeuble du siège social	10/12/2001	10/12/2008	/		439	1 568	27,99 %
Total S/immo. corporelles			/		439	1 568	27,99 %
Nantissements des titres EURISTT	10/12/2001	Déc-2006	1 495 128	99,99 %	110 018	132 601	82,97 %
Nantissements des titres GEH	10/12/2001	Déc-2006	2 494	99,76 %	4 812	132 601	3,63 %
Total S/immo. financières					114 830	132 601	86,60 %

6. Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Exercices	Dividende Global	Nombre d'Actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1997	5 040 000 F	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
2002	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €
2003	1 237 500 €	11 250 000	0,17 €	0,06 €	0,11 €

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005, la distribution d'un dividende global de 1 800 000 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,16 €.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

7. Pacte d'actionnaires

Néant

Gouvernement d'entreprise

1. Conseil d'administration

• Composition du Conseil d'Administration

Claude GUEDJ,
Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Yvonne GUEDJ,
Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Karine GUEDJ,
Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nathalie JAOUI,
Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée le 18 juin 2004 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Autres mandats à jour au 14 avril 2005.

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES
LEBREC

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)

Administrateur
SEINE 51
AWAC TECHNICS

Représentant
GEH, Présidente de EHC
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

Gérant
ECM

Yvonne GUEDJ

Administrateur
LEBREC

Nathalie JAOUJ

Présidente
CRIT INTERIM
EURISTT
EURISTT France
LES VOLANTS
CRIT

Administrateur
SEINE 51

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Gérante
LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général
SEINE 51

Directeur Général
LEBREC

Présidente
CRIT CENTER
GALITE DIFFUSION



Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

• Fonctionnement du Conseil d'Administration

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué, Mesdames Nathalie JAOUJ et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Le mode de fonctionnement du Conseil est décrit dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et de Contrôle Interne.

2. Equipe de direction

Claude GUEDJ, Président Directeur Général
Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué, Présidente du Pôle Travail Temporaire
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué, Directrice de la Communication
Daniel BARUS, Directeur Général du Pôle Travail Temporaire
Thierry De VEYRAC, Directeur Financier
Jacques DESPREES, Directeur Comptable
André ENGLER, Directeur des Ressources Humaines
Evelyne LEBLOND, Directrice Juridique
Maunir KHABLACHI, Directeur des Activités Aéroportuaires

3. Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations et avantages de toutes natures, directes ou indirectes, versées à chaque mandataire social par la Société ou toute société contrôlée, sont communiquées au rapport de gestion.

4. Conventions réglementées conclues depuis le 1er janvier 2005

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue depuis le 1er janvier 2005.



Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années

	2000	2001	2002	2003	2004
Crit Intérim	1 586 194	1 378 885	777 826	653 678	1 135 563
Les Volants	151 548	224 310	182 748	115 417	91 450
ECM	40 563	130 502	37 395	182 460	242 640
Maser	66 560	130 758			18 056
Les Compagnons	477 615	536 687	766 126	388 871	384 293
AB Intérim	292 964	267 841	455 351	144 540	172 231
K Intérim ⁽¹⁾			58 505	64 758	
GTI ⁽²⁾	62 140	154 587	80 489	72 138	
Effika		71 107	55 683	68 530	106 723
AGS			50 022		25 012
EHR			131 804		45 683
EH					52 444
EHC			43 643		17 592
Mayday TT	88 840	92 418			
Euristt France			2 711 100	1 316 590	2 563 736
TOTAL	2 766 424	2 987 095	5 350 692	3 006 982	4 855 423

⁽¹⁾ Absorbée en 2004 par Crit Intérim

⁽²⁾ Absorbée en 2004 par Crit intérim

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005

Résolutions à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 17 799 426,78 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 7 185 993,32 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 17 799 426,78 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividende 1 800 000,00 euros
- au poste « autres réserves » 15 999 426,78 euros

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,16 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2005.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Nombre d'Actions	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2003	11 250 000	0,11 €	0,06 €	0,17 €
2002	11 250 000	0,08 €	0,04 €	0,12 €
2001	11 250 000	0,14 €	0,07 €	0,21 €



CINQUIÈME RÉOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit SA et de son suppléant Monsieur Pierre COLL pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Ils ont déclaré accepter leurs fonctions.

SIXIÈME RÉOLUTION - PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par l'AMF, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 337 500 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 18 juin 2004.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 11 812 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.



Résolutions à caractère extraordinaire

SEPTIÈME RÉOLUTION – AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA LIMITE DE 10 % EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social.
4. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer, le cas échéant, sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts et faire le nécessaire en pareille matière.

HUITIÈME RÉOLUTION – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux (2) ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux (2) années.

Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui sont conférés à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder, lors de chaque attribution, au virement à un compte de réserves indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire, dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente Assemblée.

NEUVIÈME RÉOLUTION – MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC L'ORDONNANCE N° 2004-604 DU 24 JUIN 2004

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 et en conséquence et comme suit, de modifier l'article 6, insérer un nouvel article 7, renuméroter les articles suivants, modifier les articles 8 et 11, insérer deux nouveaux articles 13 et 14, renuméroter les articles suivants et modifier l'article 26 :

• **ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de quatre millions cinquante mille (4.050.000) euros divisé en onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) actions ordinaires de 0,36 euro chacune, intégralement libérées.

• **ARTICLE 7 – AVANTAGES PARTICULIERS**

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes actionnaires ou non. La Société peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers.



- **ARTICLE 8 – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL**

I. AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté, suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, par tous les moyens et procédures prévues par les dispositions du Code de commerce.

En représentation des augmentations du capital, il peut être créé des actions de préférence jouissant d'avantages par rapport à toutes autres actions, sous réserve des dispositions du Code de commerce réglementant le droit de vote.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de « rompus ».

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-proprétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions en vigueur.

II. REDUCTION DU CAPITAL

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

- **ARTICLE 11 – TRANSMISSION DES ACTIONS**

Il est ajouté un premier alinéa rédigé comme suit :
« Les actions sont librement négociables ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

- **ARTICLE 13 – ACTIONS DE PREFERENCE**

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence qui sont elles-mêmes convertibles en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur.

La Société a toujours la faculté d'exiger, par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le rachat ou la conversion de la totalité de ses propres actions de préférence, conformément aux dispositions du Code de commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également déléguer ce pouvoir au Conseil d'Administration.

• **ARTICLE 14 – EMISSION D’AUTRES VALEURS MOBILIERES**

Le Conseil d’Administration a compétence pour décider ou autoriser l’émission d’obligations. L’Assemblée Générale Ordinaire peut également exercer ce pouvoir.

L’émission de valeurs mobilières donnant accès au capital est de la compétence de l’Assemblée Générale Extraordinaire.

• **ARTICLE 26 – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

I. Rôle et compétence

Le premier alinéa demeure inchangé.

Dans le deuxième alinéa, il est supprimé :

- Elle autorise les émissions d’obligations ainsi que la constitution de sûretés particulières à leur conférer.

Le reste de l’article demeure inchangé.

DIXIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS

L’Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d’un exemplaire, d’un extrait ou d’une copie du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



Rapport spécial sur les options d'achat et de souscription

Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005

État des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux dirigeants sociaux et salariés de la société et des sociétés du groupe.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées	Options non exercées
	22 juin 2000							

Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2004 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options consenties par la société	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options consenties par une société liée	Société Nature Nombre Prix	NÉANT
• Options consenties par une société contrôlée au titre d'un mandat qui y est exercé	Société Nature Nombre Prix	NÉANT

Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2004 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options (détenues sur la société) exercées	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société liée) exercées	Société Nature Nombre Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société contrôlée) exercées	Société Nature Nombre Prix	NÉANT

Options consenties durant l'année 2004 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options consenties par la société et par les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Options exercées durant l'année 2004 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options exercées détenues sur les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS Pages

Attestations des responsables

- Attestation des responsables du document de référence 110
- Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence 111
- Politique d'information 111

Renseignements de caractère général

ÉMETTEUR

- Réglementation applicable (sociétés étrangères) NA

CAPITAL

- Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...) 113-114
- Capital autorisé non émis 115-117
- Capital potentiel 115
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans 118

MARCHÉ DES TITRES

- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois 120
- Dividendes 33, 95, 121

Capital et droits de vote

- Répartition actuelle du capital et des droits de vote 33, 119
- Évolution de l'actionnariat 119
- Pactes d'actionnaires 121

Activité du groupe

- Organisation du groupe (relation mère et filiales, information sur les filiales) 22
- Chiffres clés du groupe 3, 92-96
- Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays) 12, 14-15, 17-21, 92-94
- Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur 8-21
- Politique d'investissements 26

Analyse des risques du groupe

- Facteurs de risques 26-30
 - Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions) 26-27
 - Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...) 26-30
 - Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...) 29
 - Risques industriels et liés à l'environnement 29
- Assurances et couverture des risques 30



Patrimoine, situation financière et résultats

• Comptes consolidés et annexe	35-64
• Engagements hors-bilan	60-61, 79
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	59
• Information financière <i>pro forma</i>	-
• Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	27-28, 30
• Comptes sociaux et annexe	67-81

Gouvernement d'entreprise

• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	101-108, 122-124
• Composition et fonctionnement des comités	103
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	98, 124, 134
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	134
• Conventions réglementées	84-87, 98, 125
• Rapport du Président du Conseil d'Administration	101-108

Évolution récente et perspectives

• Évolution récente	31-32, 94
• Perspectives	31-32, 94

Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2005)

Annonces financières	Exercice 2005
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2005	10 mai 2005
2 ^{ème} trimestre 2005	12 août 2005
3 ^{ème} trimestre 2005	9 novembre 2005
4 ^{ème} trimestre 2005	10 février 2006
Résultats 1 ^{er} semestre 2005	28 octobre 2005
Résultats annuels 2005	28 avril 2006